

RAPPORT DE CONTROLE DE LA CONCESSION GAZ



Information importante

Conformément à l'article 12 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, « sauf accord de l'administration (l'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz et d'électricité SIGERly), la réutilisation des informations publiques est soumise à la condition que ces dernières ne soient pas altérées, que leur sens ne soit pas dénaturé et que leurs sources et la date de leur dernière mise à jour soient mentionnées ».

Abréviations

- AOD : Autorité Organisatrice de la Distribution
- BP : Basse Pression
- CI : Conduite d'Immeuble
- CM : Conduite Montante
- CRAC : Compte-Rendu Annuel de Concession
- DJU : Degrés Jours Unifiés
- GrDF : Gaz réseau Distribution France
- kWh : Kilowattheure
- MP : Moyenne Pression
- MWh : Mégawattheure
- OCI : Ouvrages Collectifs d'Immeubles
- PCS : Pouvoir Calorifique Supérieur
- PGR : Procédure Gaz Renforcée
- RODP : Redevance d'Occupation du Domaine Public
- VSR : Véhicule de Surveillance Réseaux





SOMMAIRE

LE TERRITOIRE DU SIGERly 5

LE MOT DU PRESIDENT 6

I. LE ROLE DU SIGERly 7

1. Les informations du concessionnaire dans le cadre de PGR 7

2. La cartographie 7

3. L'étude du critère de profitabilité B/I 7

4. Le développement de la coordination 8

5. L'analyse des projets gaz du concessionnaire 8

5.1 La comparaison entre les opérations réalisées et les projets gaz déposés par GrDF en 2011

5.2 L'analyse des projets gaz du concessionnaire

6. Le bilan de l'expérimentation des compteurs communicants sur le territoire du SIGERly 8

II. L'ETAT DU PATRIMOINE DE LA CONCESSION 9

1. L'état des lieux du patrimoine physique de la concession au 31 décembre 2011 8

1.1 Les caractéristiques des canalisations

1.2 L'inventaire des ouvrages de raccordement

2. L'évolution du réseau 11

2.1 Les travaux du concessionnaire

2.2 L'évolution des dépenses

2.3 Les canalisations abandonnées

III. LA SECURITE ET LA QUALITE DE LA DISTRIBUTION DE GAZ 14

1. La maintenance 14

1.1 Les dépenses de maintenance

1.2 La surveillance du réseau

1.3 Le dispositif de vérification des ouvrages de raccordement

2. La continuité de la fourniture 15

2.1 Le suivi des appels des tiers

2.2 Le suivi des incidents

IV. LES SERVICES RENDUS AUX USAGERS 21

1. L'évolution du nombre de points de livraison 22

2. L'évolution de l'énergie consommée 22

3. L'évolution des recettes d'acheminement 23

4. L'évolution du coût de l'acheminement du gaz 23

5. Les enquêtes de satisfaction 23

V. LE DOMAINE COMPTABLE ET FINANCIER 24

1. La valeur du patrimoine et l'amortissement des ouvrages 24

2. L'évolution de la valeur comptable par type d'ouvrage 25

2.1 Les canalisations

2.2 Les postes de détente

2.3 Les autres ouvrages

3. Les provisions 26

4. Le droit du concédant 27

5. Les flux financiers 27

5.1 La redevance de concession R1

5.2 La redevance d'occupation du domaine public (RODP)

6. Le rapprochement des inventaires technique et comptable 28

6.1 L'exposé de la démarche

6.2 L'analyse du rapprochement des bases technique et comptable pour les canalisations

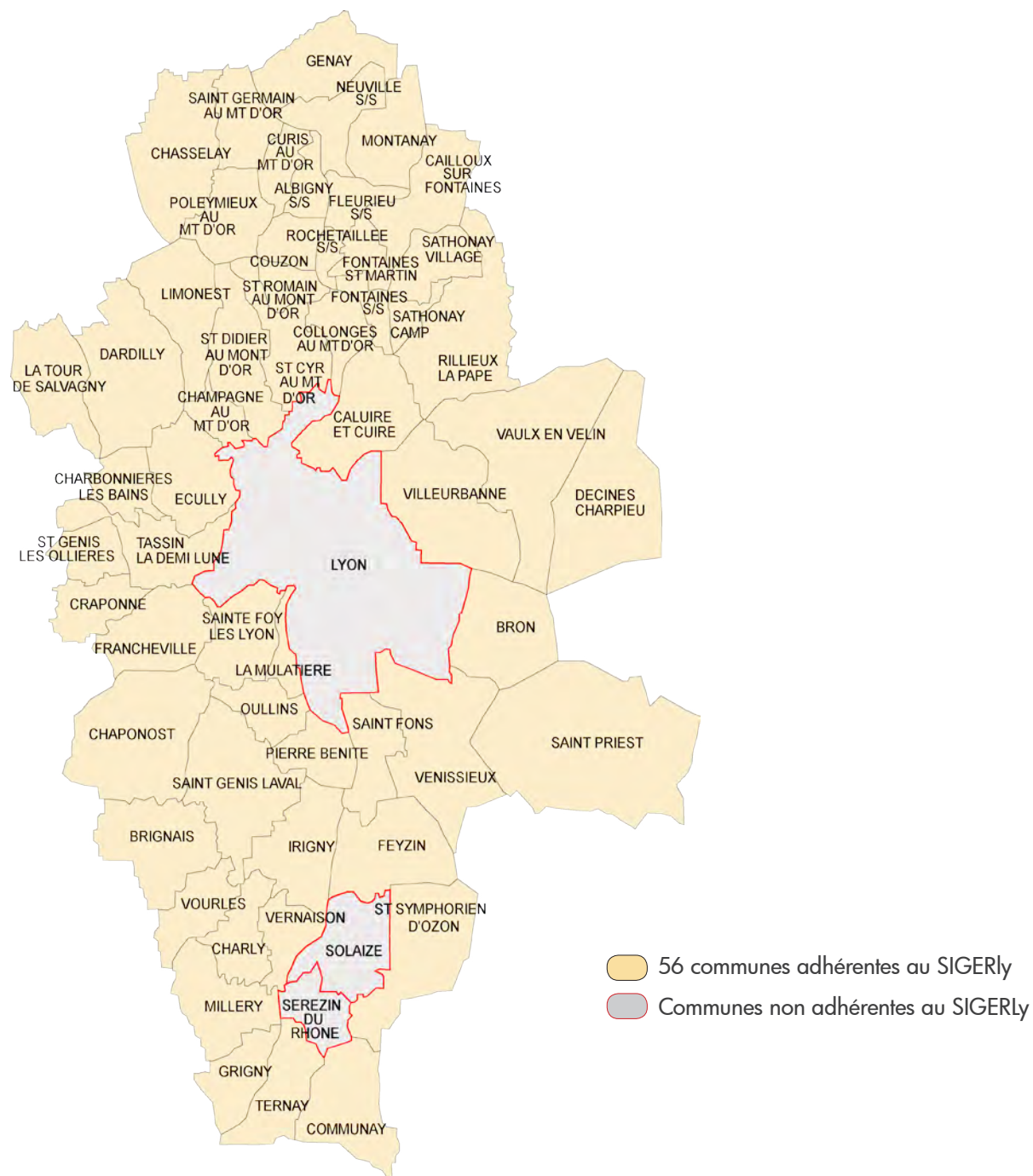
6.3 L'analyse des bases technique et comptable des autres ouvrages

CONCLUSION 31

ANNEXE 32

// Réponses du concessionnaire aux demandes formulées dans le rapport de contrôle 2010

Le territoire du SIGERLy





Le mot du Président

Le Sigerly, en qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz, délégataire du pouvoir concédant pour 55 communes de son territoire, assure les missions de contrôle de la concession et veille à la bonne application du contrat qu'il a conclu avec le concessionnaire GrDF. Cette mission reste primordiale au regard de la préservation de la qualité du service public de la distribution de gaz à l'usager.

J'ai à cœur de souligner, en préambule, pour cette année 2012, l'évolution importante de notre contrat de concession de 1994 qui a fait l'objet, lors de la dernière rencontre quinquennale contractuelle, d'une révision et d'une actualisation des éléments caractéristiques de la concession qui a conduit à la signature, le 25 septembre dernier, d'un avenant entre l'autorité concédante Sigerly et le concessionnaire GrDF. Celui-ci intègre désormais les dernières avancées techniques et évolutions réglementaires à partir d'un nouveau modèle type de cahier des charges, complété des négociations spécifiques locales.

Ainsi, le rapport du contrôle annuel de la concession du Sigerly que j'ai le plaisir de vous présenter pour l'année 2011, élaboré par nos services s'inscrit dans le respect de nos prérogatives d'autorité concédante, mais aussi dans les obligations légales issues du Code Général des Collectivités Territoriales. Je souligne une nouvelle fois, le travail collaboratif mené tout au long de l'année avec le concessionnaire qui a permis d'apporter des réponses précises au rapport de contrôle de l'exercice précédent.

Le rapport de contrôle 2011 mesure les évolutions

et les améliorations à apporter à la gestion de la concession de distribution publique de gaz, voire les mesures correctives à prendre en cas de dérives ou d'écarts constatés.

Celui-ci met en évidence des points positifs, comme le gain en fiabilité d'une base de données, la baisse de certains incidents ou, la mobilisation du concessionnaire, concernant la problématique de la fréquence anormalement élevée d'incidents que nous avons souligné depuis 3 ans sur une commune de notre concession.

En revanche, nous constatons et déplorons l'absence de production de certaines données affichées habituellement dans le compte rendu d'activité du concessionnaire, qui n'ont pas été rendues publiques en 2011.

En outre, à partir des réponses du concessionnaire au rapport de contrôle 2010, nous avons constaté que le concessionnaire a, depuis 2010, augmenté de manière unilatérale la durée de vie comptable des canalisations, ce qui contrevient à la durée d'amortissement initialement prévue. Nous contestons cette initiative non concertée du concessionnaire qui bouleverse l'équilibre économique du contrat et fausse le résultat

comptable présenté dans le compte rendu d'activité du concessionnaire. En conséquence, nous solliciterons le concessionnaire et les pouvoirs publics afin d'exiger toute la transparence nécessaire et une concertation spécifique sur ces problématiques.

Les difficultés des usagers face à la précarité énergétique, comme le droit à l'éligibilité au tarif spécial de solidarité pour la fourniture de gaz restent une priorité pour le Sigerly. Ainsi au travers de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, nous participons à porter l'information auprès des acteurs sociaux concernés.

Dans un contexte de réflexion et de débat national sur la transition énergétique, je souhaite vous faire part de mon attachement à défendre avec ferveur le service public du gaz et à préserver les droits des usagers.

Pierre ABADIE

I. LE ROLE DU SIGERLy

La loi du 15 juin 1906 reconnaît à l'État et aux collectivités territoriales le statut d'autorité concédante pour le service public de la distribution gaz. Le SIGERLy gère la concession du réseau de distribution, pour le compte de 55 communes membres. Ainsi, en 1994, le SIGERLy a signé avec Gaz de France (GDF) le renouvellement du contrat de concession pour une durée de 25 ans.

A la différence de la distribution publique d'électricité, celle du gaz n'est pas soumise à une obligation de desserte universelle des usagers. Le gaz étant une énergie fortement concurrentielle, le réseau de distribution voit son développement lié à des critères de rentabilité économique. Sur le territoire du SIGERLy, une seule commune n'est pas desservie par le réseau public de distribution.

La concession « gaz » 2011

(Source : CRAC)

- 55 communes desservies par le gaz
- 2 073 kilomètres de canalisation
- 197 146 points de livraison
- 4 664 415,55 MWh acheminés
- 159 postes de détente

EN CHIFFRES

Propriétaire du réseau de distribution sur son territoire, le SIGERLy veille à la bonne application du contrat de concession sur le territoire du syndicat et assure

la mission de contrôle du concessionnaire, reconnue à l'article L. 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Cette activité se traduit notamment par :

- le contrôle en continu, en fonction des orientations souhaitées par les élus du syndicat, en particulier les réclamations collectées par le syndicat ;
- des réunions d'échange trimestrielles entre le syndicat et le concessionnaire, auxquelles s'ajoutent des réunions thématiques ;
- l'analyse du Compte-Rendu d'Activité de la Concession (CRAC) fourni par le délégataire pour l'activité de l'année n-1 ;
- l'analyse de données fournies par le concessionnaire sur demande du SIGERLy.

La partie suivante met en relief quelques dossiers traités par le SIGERLy pour en souligner les enjeux et apporter des améliorations au service rendu.

1. Les informations du concessionnaire dans le cadre de PGR

Durant l'année 2011, le concessionnaire a informé quasi systématiquement l'autorité concédante lors du déclenchement d'une PGR.

45 PGR ont été déclarées par le concessionnaire au SIGERLy sous forme de courriels adressés, soit au fil de l'eau à l'occasion d'un incident, soit par

tableau bimestriel récapitulant plusieurs incidents non signalés ou non.

L'autorité concédante a eu connaissance de deux informations complémentaires par voie de presse, ce qui porterait à 48 le nombre de PGR au regard des 45 déclarées par le concessionnaire.

L'autorité concédante se rapprochera du concessionnaire pour obtenir la justification de cet écart.

En outre, elle renouvelle sa demande d'information systématique au fil de l'eau en termes de durée de coupure et de nombre de clients coupés.

2. La cartographie

Les données cartographiques pour l'année 2011 ont bien été transmises à l'autorité concédante en début d'année 2012.

3. L'étude du critère de profitabilité B/1

Pour 2011, le concessionnaire a fourni à l'autorité concédante, la liste des opérations d'extensions du réseau de distribution publique ayant fait l'objet d'un calcul par le distributeur du taux de profitabilité. 75 opérations ont été jugées éligibles (taux B/1 >0) contre 43 opérations qui n'ont pu franchir ce seuil. Or, l'échantillonnage demandé par le SIGERLy n'a pas été



transmis par le distributeur à partir de la liste de 2011. L'autorité concédante demande à nouveau, au titre du contrôle, l'échantillonnage correspondant à la liste de l'année 2011 afin d'évaluer la bonne application des paramètres du calcul du B/I.

4. Le développement de la coordination

La réunion annuelle de coordination et de présentation des programmes de travaux respectifs du concessionnaire et de l'autorité concédante a eu lieu le 19 janvier 2011 dans les locaux du SIGERly. Elle permet non seulement de détecter les éventuelles coordinations de travaux entre les deux maîtres d'ouvrage, mais également au concessionnaire de recenser les opportunités de densification et de développement du réseau existant lors des travaux réalisés par le SIGERly. Les méthodes et conditions de mise en œuvre des ouvrages de distribution de gaz et d'électricité étant assez différentes, la pose en tranchée commune de manière coordonnée est très rarement réalisée. Cependant, les interventions sont coordonnées et programmées afin de n'aboutir qu'à une seule réfection de voirie.

L'étude par le concessionnaire des opportunités de densification et de développement du réseau existant lors de travaux réalisés par le SIGERly se serait soldée (à confirmer par le concessionnaire) en 2011 par la réalisation de trois nouveaux raccordements pour le concessionnaire. L'étude menée en 2010 avait permis la réalisation d'un seul raccordement.

5. L'analyse des projets gaz du concessionnaire

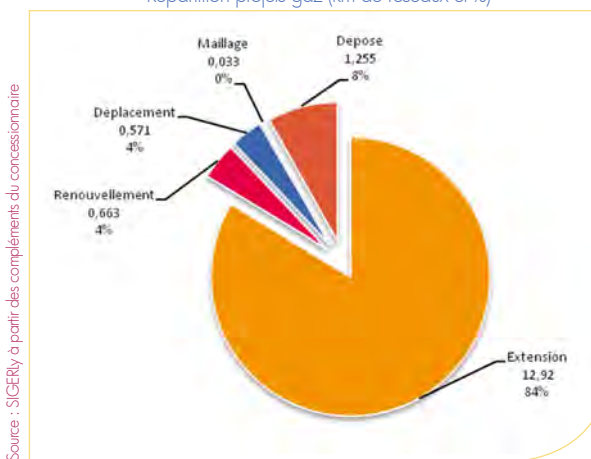
5.1 La comparaison entre les opérations réalisées et les projets gaz déposés par GrDF en 2011

Selon le CRAC 2011, 135 principaux chantiers ont été réalisés sur le territoire de la concession. Pour sa part, l'autorité concédante a répertorié 172 dossiers déposés durant l'année 2011. Le SIGERly ne peut vérifier la cohérence des chantiers exposés par le concessionnaire. Il demande d'utiliser le même libellé et numéro d'affaire.

Plusieurs dossiers ont fait l'objet de demandes de corrections ou précisions, suite au contrôle continu du SIGERly.

5.2 L'analyse des projets gaz du concessionnaire

Répartition projets gaz (km de réseaux et %)



Plus de 80% des travaux réalisés concernent des projets d'extension de réseau. L'autorité concédante relève également une part significative du nombre de travaux de maillage du réseau, en particulier sur Villeurbanne.

6. Le bilan de l'expérimentation des compteurs communicants sur le territoire du SIGERly

En 2010, le SIGERly avait sollicité GrDF pour devenir territoire d'expérimentation des nouveaux compteurs communicants gaz sur une zone de 5000 habitants. Ainsi, avec Saint Omer (Nord Pas de Calais), Auch (Midi Pyrénées) et Etampes (Ile de France), Pierre Benite et Saint Genis Laval ont pu expérimenter près de 20 000 nouveaux compteurs gaz communicants. Cette expérimentation s'est déroulée d'avril 2010 à fin juin 2011 puis dès le mois de juillet 2011, les concentrateurs et répéteurs ont été déposés, seuls les modules radio installés sont restés sur les compteurs.

Les clients « testeurs » ont fait partie intégrante de l'expérimentation et ont testé au quotidien les nouvelles fonctionnalités de ce dispositif. 80% de ces usagers ont répondu à l'enquête menée par GrDF. Ils ont été 90% à être satisfaits. 26% d'entre eux déclarent avoir mis en place des actions pour rationaliser leur consommation ou envisager de la faire grâce au suivi détaillé des consommations.

Sur la base des résultats de l'étude technico-économique et de la consultation publique qu'elle a menée, la Commission de régulation de l'énergie a proposé aux ministres chargés de l'énergie et de la consommation « d'approuver la mise en œuvre de la phase de construction de la solution de comptage évolué de GrDF, dans les conditions définies préalablement », délibération en date du 21 juillet 2011. Le SIGERly en qualité d'autorité organisatrice de la

distribution de gaz a contribué à la consultation publique organisée par la CRE du 24 mai au 23 juin 2011 sur le projet de déploiement d'un système de comptage évolué par GrDF. L'objectif était de connaître les positions des acteurs du marché sur les caractéristiques, les apports et le traitement tarifaire envisagé à ce stade du projet.

Le SIGERly a fait valoir des préconisations, notamment relatives à la mise à disposition gratuite de données pour l'utilisateur et à l'amélioration du service rendu, sollicité la mise à disposition des données concaténées dans le cadre de l'exercice de sa compétence de Maîtrise de la Demande en Energie, contribuant ainsi aux politiques énergétiques locales.

Le lancement du déploiement généralisé des 11 millions de compteurs ne sera conditionné que par une décision favorable des ministres chargés de l'énergie et de la consommation.

Si tel est le cas, le déploiement généralisé se déroulera en plusieurs étapes :

- entre 2011 et 2014, GrDF envisage une phase de construction de la solution, avec les modalités opérationnelles de déploiement à mettre en œuvre.
- Le déploiement sera progressif :
 - en 2014, lancement d'un pilote de pré-généralisation sur 100 000 compteurs ;
 - suivi d'un déploiement sur 6 ans, à raison d'1 million de compteurs la première année ;
 - puis 2 millions de compteurs par an sur la période 2016 – 2020.

Le SIGERly souligne ici l'excellente concertation et collaboration du distributeur au travers d'une communication fluide vers les autorités concédantes, présentation du projet, suivi régulier, participation aux tables rondes avec les usagers, large consultation de tous les acteurs.

BILAN

- ➔ L'autorité concédante demande au concessionnaire d'utiliser le même libellé et numéro d'affaire permettant de comparer les chantiers immobilisés.
- ➔ L'autorité concédante se rapprochera du concessionnaire pour obtenir la justification de l'écart entre les PGR déclarées et celles recensées par l'autorité concédante.
- ➔ L'autorité concédante renouvelle sa demande d'information systématique au fil de l'eau en termes de durée de coupure et de nombre de clients coupés.
- ➔ L'autorité concédante demande à nouveau, au titre du contrôle, l'échantillonnage correspondant à la liste de l'année 2011 afin d'évaluer la bonne application des paramètres du calcul du B/I.

II. L'ETAT DU PATRIMOINE DE LA CONCESSION

1. L'état des lieux du patrimoine physique au 31 décembre 2011

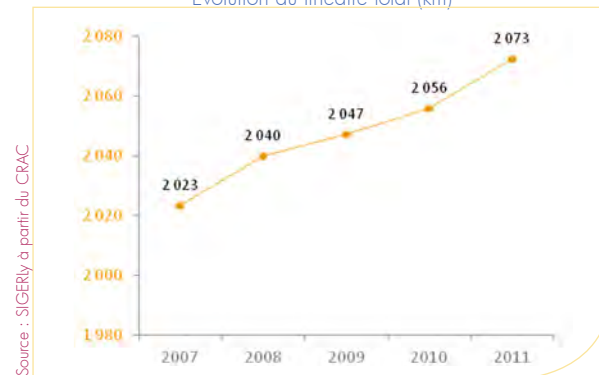
Le réseau gaz se caractérise par son niveau de pression : la basse pression (BP) et la moyenne pression (MP). Le tableau ci-après récapitule les différents types de canalisations existants.

Type de canalisations	Niveau de pression	
Moyenne pression (MP)	MPC	4 à 19,2 bars
	MPB	0,4 à 4 bars
	MPA	0,05 à 0,4 bars
Basse pression (BP)	BPA	0,018 à 0,05 bars
	BP	0,017 à 0,025 bars

1.1 Les caractéristiques des canalisations

La progression du réseau

Évolution du linéaire total (km)



Source : SIGERly à partir du CRAC

Évolution du linéaire de canalisations (km)



Source : SIGERly à partir du CRAC





Toutes canalisations confondues, le nombre de kilomètres de canalisation progresse entre 2010 et 2011, +0,81%, avec une hausse des canalisations exploitées en MP et la poursuite des suppressions de réseau BP.

Zoom sur les canalisations MP

Évolution du linéaire en fonction du niveau de pression (km)



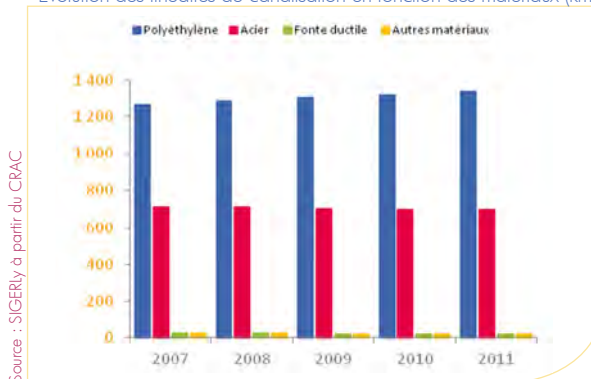
Source : SIGERly à partir du CRAC

Les tendances suivantes sont observées sur le réseau moyenne pression :

- une augmentation du linéaire de canalisations MPB (+0,96%) ;
- une légère baisse pour les canalisations exploitées en MPA (-1,14%) ;
- une quasi stagnation pour le réseau MPC (-0,03%).

La structure du réseau selon le type de matériau

Évolution des linéaires de canalisation en fonction des matériaux (km)



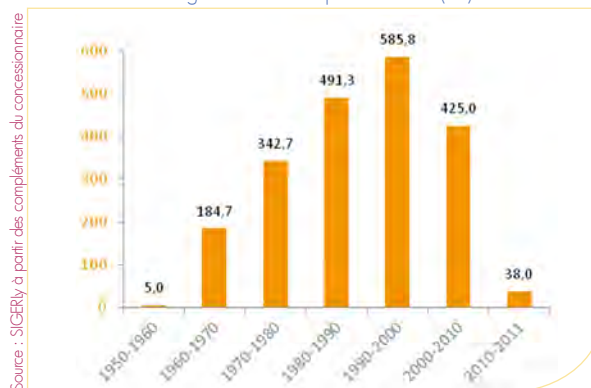
Source : SIGERly à partir du CRAC

La majorité du réseau gaz est constituée de conduites en polyéthylène : sa proportion augmente entre 2010 et 2011 de + 0,81%. Les autres matériaux constitutifs des canalisations sont de moins en moins présents sur la concession.

Entre 2010 et 2011, le nombre de kilomètres de fonte ductile baisse de 2,5%, soit 430 mètres, en majorité sur la commune de Villeurbanne.

L'âge du réseau

Longueur de réseau par décennie (km)



Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire

Le vieillissement du réseau s'accélère entre 2010 et 2011, passant de 22,6 ans et 23,4 ans.

Le rapport de contrôle de 2009 avait mis en relief une anomalie pour le réseau de la décennie 20-30 ans. Aucune anomalie n'est constatée pour 2011. L'autorité concédante prend bonne note de la proposition du concessionnaire de lui présenter prochainement sa démarche de fiabilisation de l'inventaire au cours d'une réunion de travail.

L'âge du réseau MP

Décennie	MPA	MPB	MPC	TOTAL	
50-60	km	0,5	4,3	0	4,8
	%	3,9	0,2	0	0,2
60-70	km	7,5	163,5	0,7	171,8
	%	61,6	8,4	1,9	8,6
70-80	km	2,7	298,8	14,5	316
	%	22,4	15,3	36,3	15,8
80-90	km	0,7	461,3	10,6	472,6
	%	6,0	23,6	26,7	23,6
90-00	km	0,5	573,6	6,3	580,3
	%	3,8	29,4	15,7	29
00-10	km	0,3	412,7	7,7	420,7
	%	2,2	21,1	19,3	21
10-11	km	0	37,9	0,03	37,9
	%	0	1,9	0,1	1,9
TOTAL	km	12,2	1952,1	39,8	2004,1
	%	100	100	100	100

Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire

Après analyse de l'autorité concédante, la part du réseau MP de plus de 45 ans augmente entre 2010 et 2011, passant de 3% à plus de 6%, soit un total de 89 km (dont 85 km construits en acier).

:: L'âge du réseau BP

Décennie		BP	BPA	TOTAL
50-60	km	0,18	0	0,18
	%	0,27	0	0,26
60-70	km	12,83	0,09	12,92
	%	19,32	4,30	18,89
70-80	km	25,59	1,11	26,69
	%	38,52	55,92	39,03
80-90	km	18,17	0,51	18,68
	%	27,35	25,78	27,31
90-00	km	5,35	0,13	5,48
	%	8,06	6,32	8,01
00-10	km	4,19	0,15	4,34
	%	6,31	7,68	6,35
10-11	km	0,11	0	0,11
	%	0,17	0	0,16
TOTAL	km	66,4	2,0	68,4
	%	100	100	100

Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire

Après analyse de l'autorité concédante, la part de canalisations exploitées basse pression âgées de plus de 45 ans augmente entre 2010 et 2011 passant de 2,7% à 4,9%. La longueur totale reste cependant faible : 4,75 kilomètres.

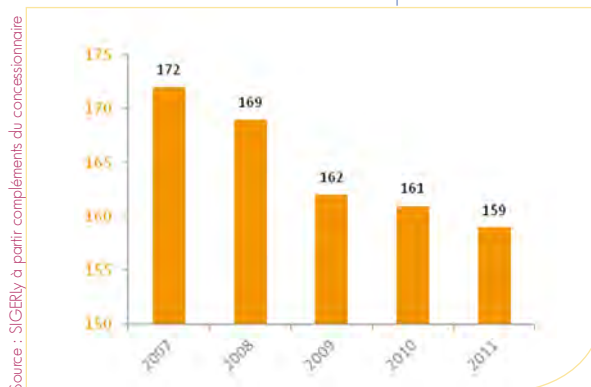
En réponse au rapport de contrôle de l'année 2010, le concessionnaire rappelle que les provisions utilisées pour les canalisations de distribution sont disponibles dans le fichier comptable. Après analyse, l'autorité concédante note qu'il est possible d'obtenir les montants de provisions utilisées et le flux pour le réseau, selon les communes. En revanche, il est impossible de distinguer les provisions par type

de pression, basse et moyenne pression, ni de savoir si ces montants de provisions ont été utilisés pour renouveler le patrimoine ancien de la concession.

1.2 L'inventaire des ouvrages de raccordement

▲ Les postes de distribution publique

Évolution du nombre de postes

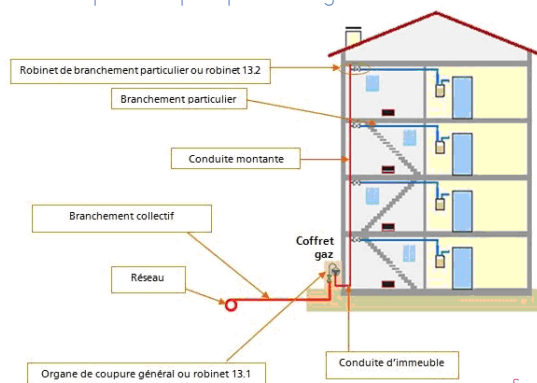


Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire

Deux postes situés respectivement sur Bron et Saint Priest ont été supprimés durant le programme de travaux de l'année 2011.

▲ Les autres ouvrages

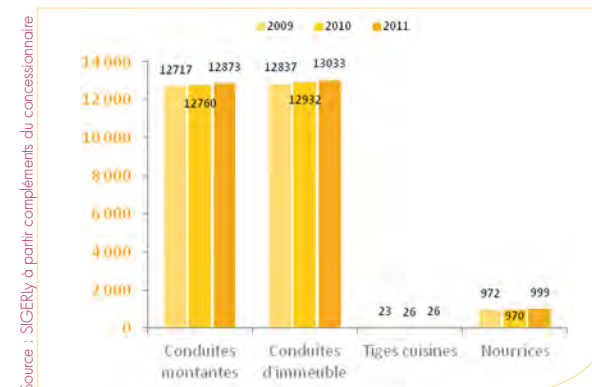
Description des principaux ouvrages de distribution



Source : GrDF

:: Les branchements

Nombre de branchements entre 2009 et 2011



Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire

Les données 2008 étant peu fiables (car l'inventaire des branchements collectifs s'est terminé fin 2009), elles n'ont pas été intégrées dans ce graphique. Après examen des données 2011, l'inventaire des branchements collectifs semble gagner en fiabilité, avec une hausse de + 0,63% pour les branchements d'immeubles collectifs et + 0,53% pour les branchements particuliers en habitat collectif.

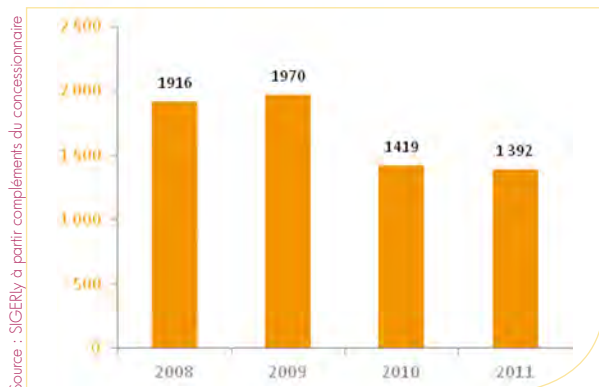
Dans son courrier de réponse au contrôle 2010, le concessionnaire a précisé que pour « assurer l'exploitation du réseau ou la gestion de l'acheminement », il n'a pas « éprouvé le besoin de constituer une base de donnée technique des branchements individuels ». L'autorité concédante déplore cet état de fait et demande au concessionnaire d'en constituer l'inventaire.





:: Les vannes et robinets

Évolution du nombre de vannes et robinets



Après une forte baisse du nombre de vannes en 2010, l'autorité concédante observe une très légère baisse (-0,02%), liée à la finalisation du programme de travaux de vannage.

Le concessionnaire a répondu à la sollicitation de l'autorité concédante en présentant son plan de vannage le 26 janvier 2012. En 2011, 60 opérations ont été réalisées, et contribuent notamment à minimiser le nombre d'usagers coupés en cas d'incident gaz.

:: Les ouvrages collectifs d'immeuble

Nombre d'ouvrages collectifs d'immeuble entre 2009 et 2011



Le nombre de conduites montantes et conduites d'immeubles progresse légèrement entre 2010 et 2011 (respectivement +0,89% et +0,78%). Le nombre de nourrices augmente de 3% tandis que les tiges cuisine restent stables.

BILAN

😊 Après plusieurs années de mises à jour, les données concernant les inventaires patrimoniaux semblent être plus fiables.

😊 Le linéaire des réseaux gaz moyenne pression augmente sensiblement (+1%), porté par un linéaire cumulé d'extensions de réseau MPB (Moyenne pression) de plus de 18 kilomètres en 2011.

😞 L'autorité concédante s'inquiète du vieillissement des canalisations gaz qu'elle a concédées.

➡ En 2011, 139 opérations étaient prévues pour le renouvellement de conduites d'immeubles et de conduites montantes et 13 chantiers étaient envisagés pour assurer le renouvellement de 220 branchements. L'autorité concédante souhaite connaître la stratégie du concessionnaire face au vieillissement des ouvrages concédés et plus particulièrement des réseaux.

➡ L'autorité concédante renouvelle sa demande détaillée concernant les provisions constituées et utilisées.

➡ L'autorité concédante regrette à nouveau que le concessionnaire ne réalise pas de repérage systématique des branchements, en particulier au vu des conclusions tirées sur les incidents gaz en 2009, 2010 et 2011. Elle demande que cette démarche soit entreprise, notamment pour des questions de sécurité et d'inventaire des ouvrages concédés.

➡ L'autorité concédante réitère sa demande d'accès à la base technique correspondant aux branchements repérés depuis l'arrêté du 13 juillet 2000.

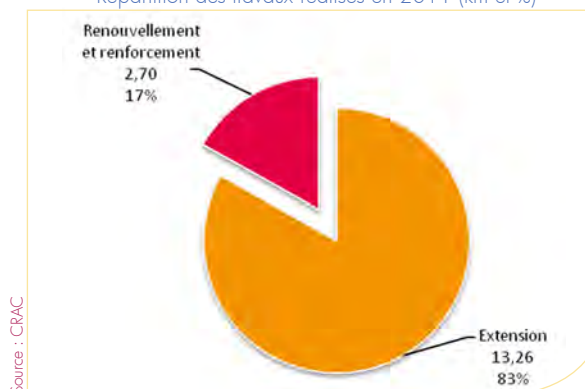
➡ L'autorité concédante accepte que le concessionnaire lui présente sa démarche de mise en cohérence des inventaires au cours d'une réunion.

2. L'évolution du réseau

2.1 Les travaux du concessionnaire

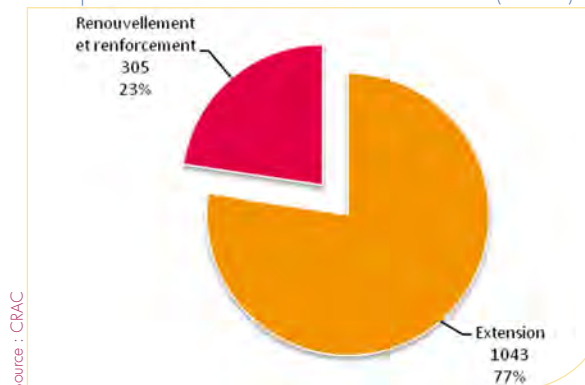
Les travaux réalisés en 2011

Répartition des travaux réalisés en 2011 (km et %)



Source : CRAC

Répartition des nouveaux branchements en 2011 (km et %)



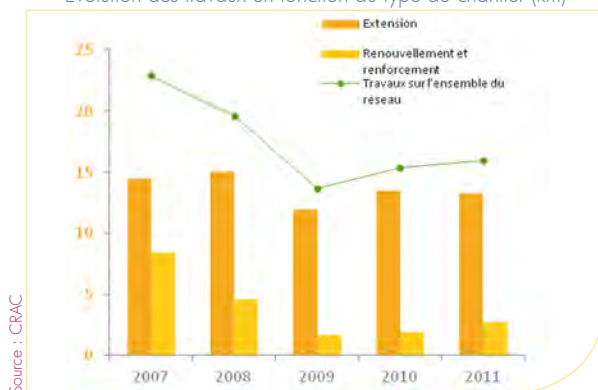
Source : CRAC

Comme en 2010, les extensions du réseau de distribution publique représentent les principaux chantiers réalisés par le concessionnaire en 2011.

▲ L'évolution des travaux par type de chantier

:: Le réseau

Évolution des travaux en fonction du type de chantier (km)

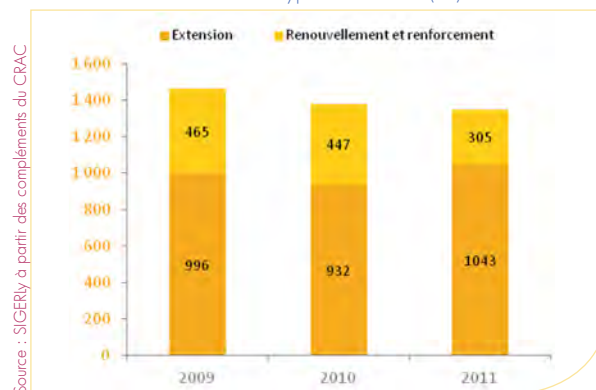


Le nombre de kilomètres réalisés en extension baisse légèrement de 1,81% en 2011.

L'autorité concédante constate une augmentation significative du linéaire de réseau déployé dans le cadre de travaux de renouvellement et de renforcement du réseau (+ 45%, soit 2,66 km en 2011).

:: Les nouveaux branchements créés ou renouvelés

Évolution des nouveaux branchements créés ou renouvelés en fonction du type de chantier (nb)

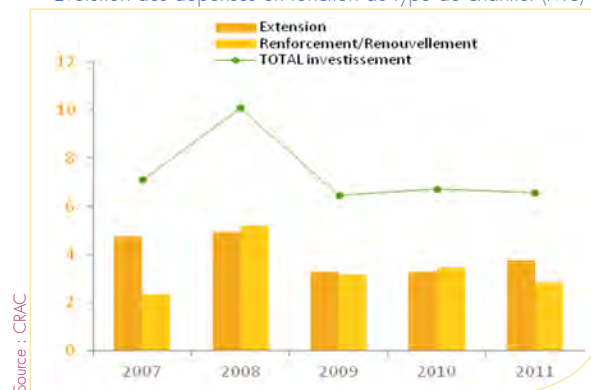


Source : SIGERly à partir des compléments du CRAC

L'activité « nouveaux branchements » dans le cadre de travaux de renouvellement et renforcement diminue de plus de 32%. Inversement, les nouveaux branchements dans le cadre de travaux neufs progressent de près de 12 %.

2.2 L'évolution des dépenses

Évolution des dépenses en fonction du type de chantier (M€)



Source : CRAC

Les investissements baissent légèrement en 2011.

Après une année 2010 dense en travaux de renforcement du réseau public, dans le cadre d'une politique nationale de sécurisation, l'autorité concédante constate en 2011 qu'une large part des dépenses d'investissement dans les réseaux gaz reste à destination de projets d'extension de réseau.

2.3 Les canalisations abandonnées

Évolution du linéaire de canalisations abandonnées (km)



Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire

L'évolution des canalisations abandonnées reste stable en 2011 par rapport aux 2 années précédentes.

Matière déposée	2011		
	ml déposés	ml présents sur la concession	% déposé
Acier	1 388	699 244	0,20
Cuivre	828	19 372	4,27
Fonte ductile GS/2GS	212	16 896	1,25
Plomb	67	85	79,68
Polyéthylène	1 528	1 336 925	0,11
Total général	4 023	2 672 522	0,19

Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire





Après plusieurs années de dépose de canalisations en plomb, ce type de réseaux devient marginal en 2011. Les principaux matériaux déposés en 2011 sont l'acier et le polyéthylène.

Pression	2011
BP	878
MP	3 144,8
Total	4 022,8

Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire

En 2011, les dépôts de canalisation concernent principalement des canalisations en moyenne pression.

BILAN

☹ L'autorité concédante constate un ralentissement des dépenses liées au renforcement et au renouvellement des réseaux. Un bilan a été présenté par le concessionnaire dans le cadre de son programme travaux annuel.

☹ L'autorité concédante constate un ralentissement de la dépose des canalisations basse pression, principalement dû à la disparition progressive du patrimoine restant basse pression.

➡ L'autorité concédante renouvelle sa demande de différencier le renforcement du renouvellement, lors de la fourniture des statistiques de nouveaux branchements.

III. LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DE LA DISTRIBUTION DE GAZ

L'autorité concédante est garante du service public de la distribution de gaz. La qualité de distribution de gaz est étroitement liée à la sécurité du réseau et à son exploitation. Deux indicateurs permettent de mesurer la qualité du service rendu en matière de distribution : la politique de maintenance mise en œuvre par le concessionnaire et le suivi des incidents. Les indicateurs annuels sont comparés pour assurer une continuité dans le suivi de la concession. Ils sont complétés par quelques nouvelles données.

1. La maintenance

1.1 Les dépenses de maintenance

	2009	2010	2011	Variation 10-11
Dépenses de maintenance (k€)	953,4	985,3	1330,5	35,0%

Source : CRAC à partir d'une clé de répartition

Le montant des dépenses de maintenance a augmenté de manière importante entre 2010 et 2011, passant de 985,3 k€ à 1330,5 k€, soit une hausse de 35%. Toutefois, les dépenses sont reconstituées selon une clé de répartition intégrant les ouvrages en concession et les opérations de maintenance effectuées sur notre territoire. Elles ne sont donc pas le reflet exact des dépenses réelles.

1.2 La surveillance du réseau

La surveillance du réseau gaz est réalisée de deux manières :

- soit avec le véhicule de surveillance des réseaux (VSR) ;
- soit par une surveillance à pied lorsqu'il est impossible d'utiliser le VSR.

Le réseau est surveillé tous les quatre ans pour les canalisations exploitées en moyenne pression et tous les ans pour celles exploitées en basse pression. Les réseaux neufs sont systématiquement surveillés dans les douze mois qui suivent leur mise en service.

Le pourcentage de réseau surveillé

Évolution du réseau surveillé et des fuites détectées (%)



Source : SIGERly à partir du CRAC

En 2011, le pourcentage de réseau surveillé a diminué, légèrement en dessous de la moyenne constatée depuis cinq ans. Le pourcentage de fuite détecté poursuit sa baisse, pour s'établir à 0,5% du réseau concédé.

Bilan des km surveillés		par VSR	à pied	Total
2009	km	521,45	147,96	669,41
	% surveillé	25,47%	7,23%	32,70%
2010	km	688,7	191,05	879,75
	% surveillé	33,5%	9,29%	42,79%
2011	km	652,71	31,54	684,25
	% surveillé	31,49%	1,52%	33,02%

Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire

L'autorité concédante constate une baisse significative du nombre de kilomètres de réseau surveillé à pied, tandis que la surveillance par VSR connaît une légère diminution.

Dans sa réponse au rapport de contrôle 2010, le concessionnaire a précisé que les circuits de maintenance intègrent les réseaux basse et moyenne pression et ne « sont donc pas structurés spécifiquement à la maille basse pression ». Dans ce même courrier, le concessionnaire atteste respecter la réglementation dans son plan de maintenance sans pouvoir le justifier. L'autorité concédante ne peut que constater l'état de fait, en particulier sur le réseau basse pression qui doit être contrôlé annuellement.

▲ Zoom sur la protection des canalisations en acier

Les canalisations en acier doivent être protégées de la corrosion. La surveillance de ce type de canalisation est reconnue :

- à l'article 4 du contrat de concession qui précise que « le concessionnaire apportera un soin particulier à la vérification de l'étanchéité des ouvrages concédés, du bon fonctionnement des vannes et divers appareils, des mises à la terre et des ouvrages de protections cathodiques » ;
- à l'article 20 de l'arrêté du 13 juillet 2000 qui précise que « les canalisations de réseau en acier enterrées font l'objet d'une protection par revêtement ainsi que d'une protection cathodique contre la corrosion... ».

Pour le réseau souterrain, après analyse des données fournies pour la première fois par le concessionnaire en 2009, les conclusions suivantes peuvent être tirées :

- 98,25 % du réseau en acier est protégé et 13 communes ont une double protection ;
- les réseaux en acier de 14 communes sont protégés à partir d'une desserte voisine ;
- les réseaux en acier de 28 communes sont protégés à partir d'ouvrages concédés (postes de soutirage, postes de drainage et anodes réactives) ;
- les réseaux en acier de 19 communes sont protégés à partir d'une installation de transport de GRT gaz.

Le concessionnaire a également transmis le nombre de prises de potentiels implantées, soit 1 151 prises de potentiels (+0,17% par rapport à 2010), pour 840 mesures de contrôle (+8 % par rapport à 2010).

1.3 Le dispositif de vérification des ouvrages de raccordement

▲ Les postes de détente

	Nb de postes	Nb de postes contrôlés	% de postes contrôlés
2008	169	86	50,9
2009	162	61	37,7
2010	161	88	54,7
2011	159	37	23,3

Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire

Le pourcentage de postes contrôlés en 2011 atteint son plus bas niveau depuis 2008. La surveillance préventive des postes dépend de la classification des postes, en fonction de leur type. Seuls les postes en antenne, de sensibilité 1, exigent une inspection annuelle.

▲ Les branchements

Les branchements sur réseau bénéficient d'une recherche systématique de fuites, via le VSR ou la recherche à pied. Toutefois, il n'y a pas de tableau de suivi spécifique fourni par le concessionnaire.

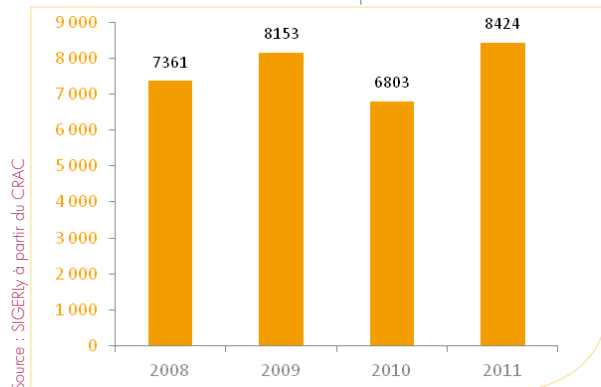
▲ Les compteurs

Le décret du 6 septembre 1974 et l'arrêté du 23 octobre 1974 précisent que le gestionnaire du réseau doit vérifier périodiquement les dispositifs de comptage : tous les 20 ans pour les compteurs secs à soufflets et tous les 5 ans pour les compteurs à pistons rotatifs, de vitesse et à tourbillons.



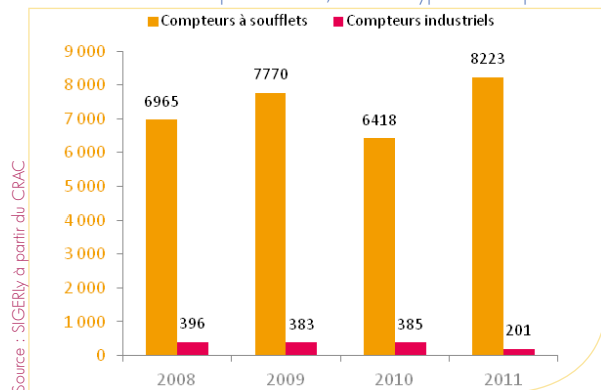


Nombre total de compteurs traités



Le nombre de compteurs traités augmente sensiblement en 2011 (+23,8%). Cette hausse concerne uniquement les compteurs à soufflets. Le traitement des compteurs industriels baisse entre 2010 et 2011 (-47,8%).

Évolution des compteurs traités, selon le type de compteurs



Les autres ouvrages

		Nb organes	Nb organes contrôlés	% organes contrôlés	Nb fuites détectées
Vannes et robinets	2010	1 419	910	64,1	2
	2011	1 392	872	62,64	3
Conduites montantes	2010	12 760	656	5,1	32
	2011	12 873	1 136	8,82	39
Conduites d'immeuble	2010	12 932	609	4,7	36
	2011	13 033	1 139	8,74	32
Tiges cuisines	2010	26	0	0	2
	2011	26	19	73,08	3

Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire

L'autorité concédante constate que pour les conduites montantes, les conduites d'immeubles et les tiges cuisine, le pourcentage d'organes contrôlés augmente de façon significative entre 2010 et 2011, alors que le nombre de fuites détectées reste relativement stable.

Pour les vannes et robinets, le contrôle de ces ouvrages baisse légèrement, avec une hausse des fuites détectées.

BILAN

😊 L'autorité concédante constate la baisse continue du nombre de fuites détectées sur le réseau.

😊 Elle note également le renforcement du contrôle sur les autres ouvrages, avec une stabilisation des fuites détectées.

😞 La surveillance du réseau a été moins importante sur la concession du SIGERly, en particulier pour la surveillance à pied.

➔ L'autorité concédante souhaite disposer précisément des dépenses réelles de maintenance à la maille de la concession.

➔ L'autorité concédante souhaite connaître les mesures que prend le concessionnaire lorsque des non conformités sont relevées dans le cadre de la protection du réseau acier.

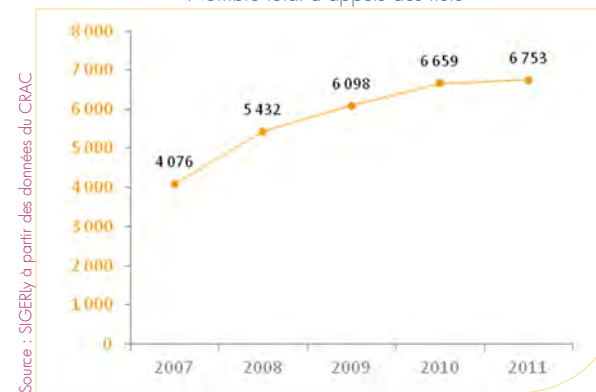
➔ L'autorité concédante renouvelle sa demande de disposer des justificatifs attestant du respect de la réglementation vis-à-vis de la maintenance.

2. La continuité de la fourniture

2.1 Le suivi des appels des tiers

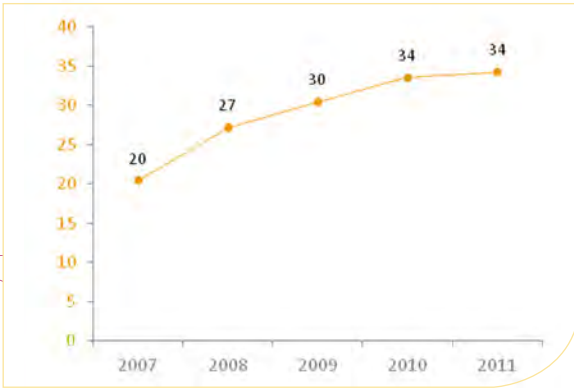
Le nombre total d'appel

Nombre total d'appels des tiers



Source : SIGERly à partir des données du CRAC

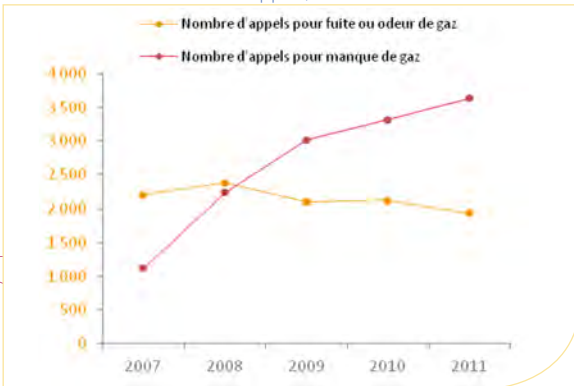
Nombre d'appels pour 1 000 usagers



Le nombre d'appels ainsi que le nombre d'appels pour 1000 usagers ralentit sa progression en 2011. L'autorité concédante va cependant auditer ces statistiques auprès du concessionnaire, afin de confirmer cette tendance.

Les causes des appels

Évolution du nombre d'appels, en fonction de leur cause

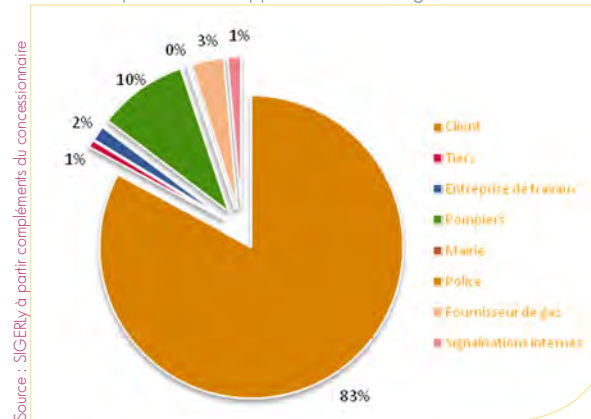


Malgré la mise en place du plan de vannage, qui constitue une manière pour le concessionnaire de limiter l'augmentation du nombre d'appels

pour manque de gaz, cet indicateur continue sa progression. Le concessionnaire justifie cette hausse par la procédure PGR qui tend à interrompre le gaz plus fréquemment. Les appels pour fuite ou odeur de gaz baissent de 8,6%.

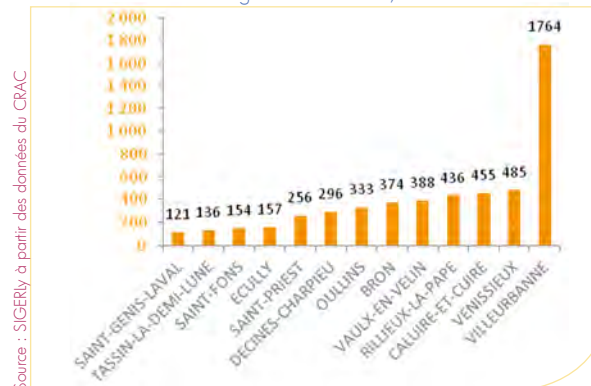
L'origine des appels

Répartition des appels selon leur origine en 2011



La répartition de l'origine des appels reste sensiblement similaire à celle de 2010, avec une forte proportion d'appels par les clients.

Communes concernées par plus de 100 appels, toutes origines confondues, en 2011



En 2011, 13 communes ont dépassé le seuil de 100 appels, soit une baisse de 3 communes. Cependant, il est constaté une forte augmentation des appels sur la commune de Villeurbanne.

2.2 Le suivi des incidents

L'étude porte sur les seuls incidents recensés sur les ouvrages en concession, à savoir :

- 1 387 incidents en 2008 ;
- 1 356 incidents en 2009 ;
- 1 500 incidents en 2010 ;
- 1 133 incidents en 2011.

Les indicateurs au niveau de la concession

	2008	2009	2010	2011
Nb d'incidents sur la concession	1387	1356	1500	1133
Taux d'incident pour 100 km de réseau	68	66,2	73	54,7
Taux d'incident pour 100 usagers	0,69	0,68	0,76	0,57

Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire

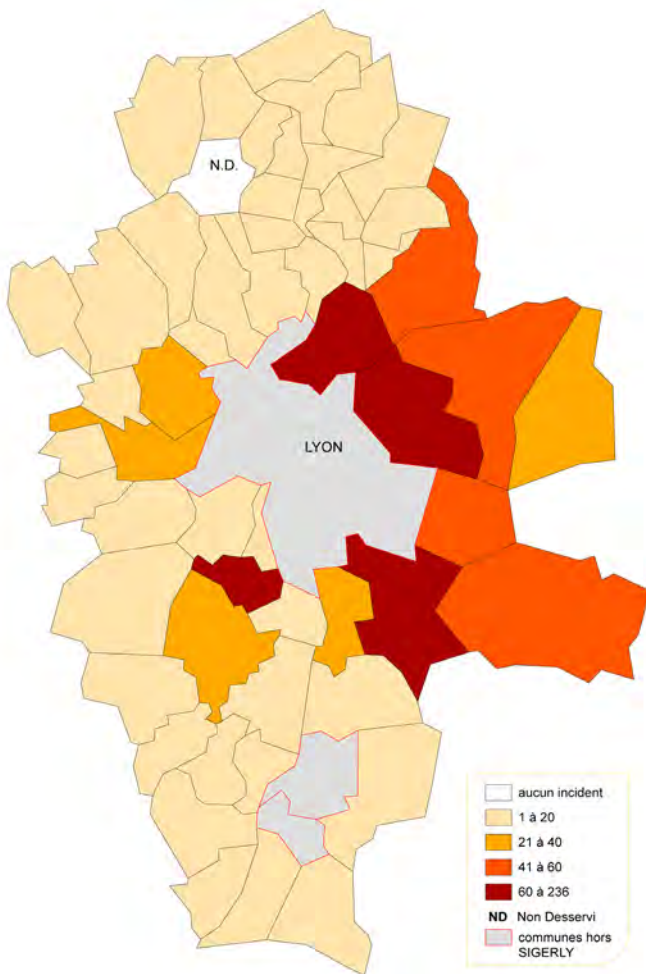
Après une augmentation de tous les indicateurs en 2010, l'année 2011 retrouve une dynamique positive quant à la réduction du nombre d'incident. En effet, le nombre d'incident ainsi que les taux d'incident connaissent leurs plus bas niveaux depuis 2008.



Les incidents à la maille communale

:: Localisation des incidents

↳ Répartition géographique des incidents sur le réseau en 2011



En 2011, seules 4 communes ont connu plus de 60 incidents en un an (au lieu de 8 l'année précédente), à savoir :

- Caluire-et-Cuire (95 incidents pour 13 054 points de livraison)
- Oullins (66 incidents pour 8 924 points de livraison)
- Vénissieux (95 incidents pour 17 533 points de livraison)
- Villeurbanne (236 incidents pour 40 924 points de livraison)

Les communes listées ci-dessus ont déjà connu plus de 60 incidents durant l'année 2010.

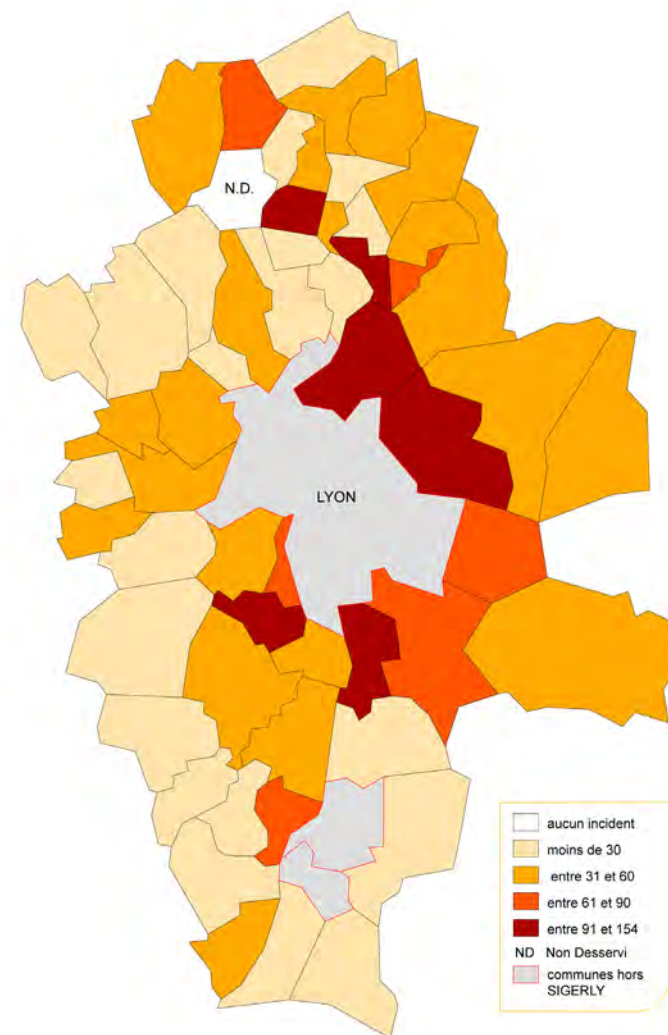
En revanche, toutes les communes ont connu au moins un incident.

:: Taux d'incidents pour 100 km de réseau

En 2011, le nombre de communes ayant connu plus de 90 incidents pour 100 kilomètres de réseau a été divisé par deux par rapport aux données de 2010. Il s'agit des communes suivantes :

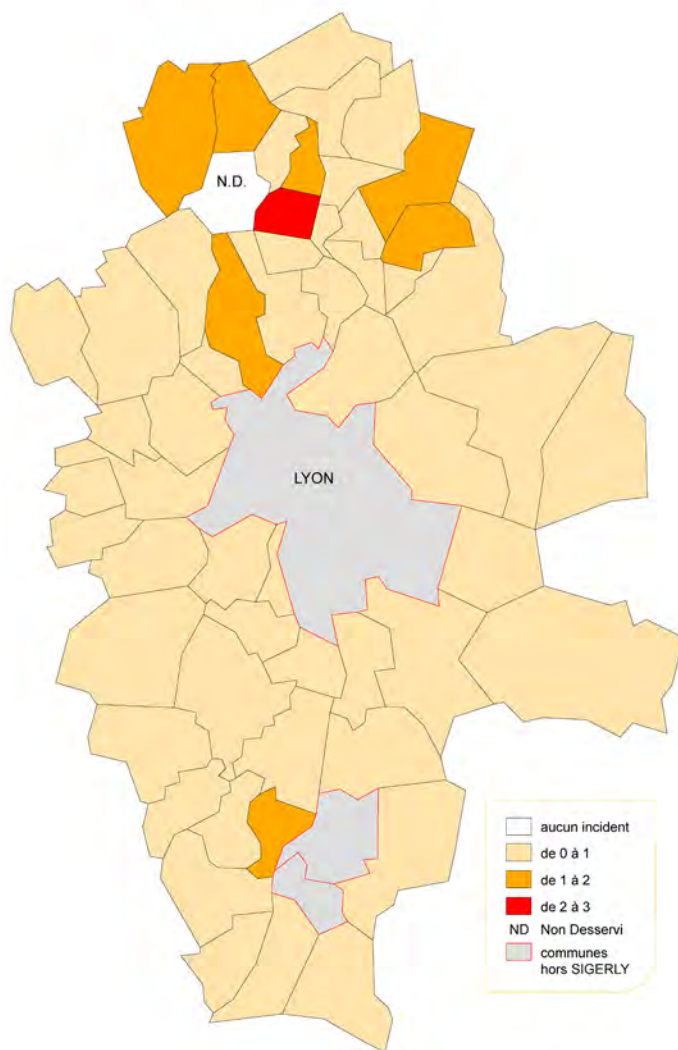
- Caluire-et-Cuire (13 054 points de livraison)
- Couzon-au-Mont-d'Or (634 points de livraison)
- Fontaines-sur-Saône (1 813 points de livraison)
- Oullins (8 924 points de livraison)
- Saint-Fons (5 136 points de livraison)
- Villeurbanne (40 924 points de livraison)

↳ Taux d'incidents pour 100 km de réseau en 2011



:: Taux d'incidents pour 100 usagers

↳ Taux d'incidents pour 100 usagers en 2011



En 2011, seule la commune de Couzon au Mont d'Or a connu un taux d'incidents pour 100 usagers supérieur à 2. L'autorité concédante a

donc sollicité le concessionnaire pour connaître les raisons qui expliqueraient la situation dégradée sur cette commune. Le concessionnaire a présenté ses conclusions à l'autorité concédante le 26 septembre 2012, à savoir :

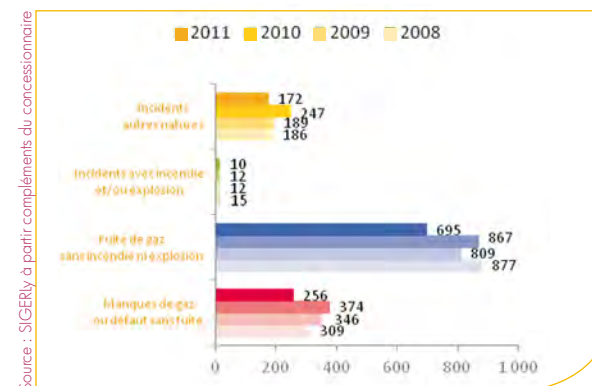
- la commune connaît un « taux élevé de dommages aux ouvrages [...] par rapport à la taille de la commune ».
- Les incidents hors périmètre de concession (c'est-à-dire le compteur et en aval du compteur) sont un peu plus nombreux que sur les autres communes.
- La commune ne se caractérise pas par une atypie sur le réseau ou les éléments de réseau.
- Après le retour d'expérience, un incident en 2011 n'aurait pas dû conduire au déclenchement d'une PGR.

Le concessionnaire souhaite renforcer la prévention des dommages aux ouvrages sur cette commune mais également sur l'ensemble du territoire de la concession.

La situation sur la commune de Francheville s'est nettement améliorée. En effet, cette commune avait connu un taux d'incident pour 100 usagers élevé en 2009 et 2010. Le concessionnaire avait détecté la présence d'eau dans le réseau à la suite de l'endommagement de la canalisation lors de travaux sur le réseau d'eau potable. Des travaux de séchage des canalisations ont donc été entrepris en 2010 pour extraire l'eau dans les canalisations. Ces travaux ont permis d'améliorer la qualité de fourniture de la distribution de gaz sur cette commune.

▲ La nature des incidents

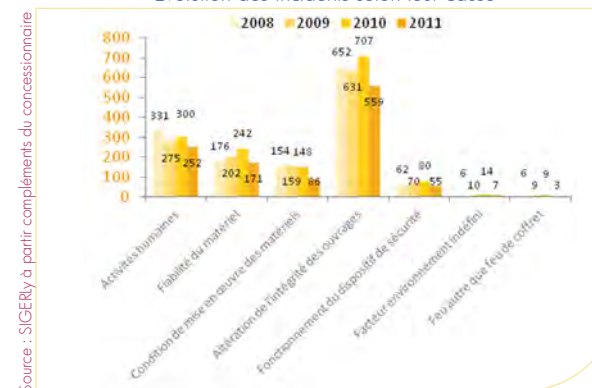
Évolution des incidents sur la concession, en fonction de la nature de l'incident



La baisse globale des incidents sur les ouvrages concédés se répercute sur les quatre catégories d'incident, avec les plus bas niveaux recensés depuis 2008. Cette diminution concerne principalement les coupures pour manque de gaz (-31,6%) et les incidents d'autres natures (-30,4%).

▲ Les causes des incidents

Évolution des incidents selon leur cause





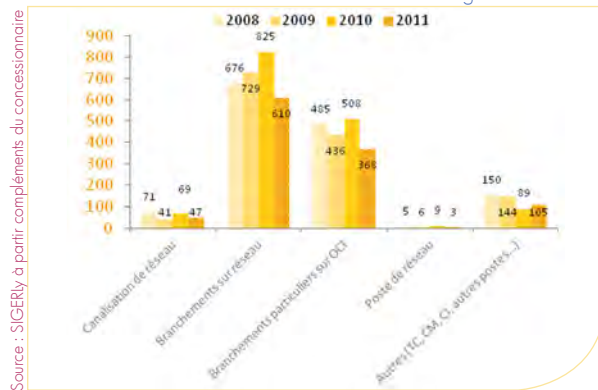
Le classement des causes d'incidents reste identique avec une baisse pour toutes les catégories.

Les « conditions de mise en œuvre des matériels » et « l'altération de l'intégrité des ouvrages » connaissent une diminution d'incidents importante. Après une hausse des incidents, la catégorie « activités humaines » voit son nombre d'incident baisser de - 16%.

Le concessionnaire a souligné dans son courrier de réponse au contrôle 2010 que la prévention est l'une de ses priorités. Il a notamment mis en avant une convention signée avec l'Institut de formation du bâtiment et des travaux publics (IFBTP) du Rhône. En 2013, une convention de partenariat entre le concessionnaire et l'autorité concédante sera mise en place afin d'associer le SIGERly à la démarche de sensibilisation menée par GrDF auprès des acteurs intervenant sur le réseau. Par ailleurs, il compte sur le nouveau décret anti-endommagement pour améliorer la sécurité aux abords des ouvrages de gaz.

Les sièges des incidents

Évolution des incidents selon leur siège



Malgré une baisse importante en 2011 (-26% pour les branchements réseau et -27,6% pour les

branchements particuliers sur OCI), les branchements restent le principal siège d'incident sur le territoire de la concession. La plus forte baisse concerne les incidents sur les postes de réseau (-66,7%). Les autres sièges (conduites montantes, conduites d'immeuble...) sont la seule catégorie à augmenter.

L'interruption de fourniture

:: Nombre de clients coupés

Nombre de clients dont la fourniture a été interrompue



Source : SIGERly à partir compléments du concessionnaire

Entre 2010 et 2011, le nombre de clients, en concession et hors concession, dont la fourniture a été interrompue augmente de 18%. Cette évolution s'explique par une hausse importante du nombre de clients interrompus dans le cadre d'une pose/dépose de compteurs (+23,8%), et dans une moindre mesure à cause d'incidents sur les ouvrages concédés (+ 8,5%).

Par une analyse plus fine, sur les 4 514 clients coupés à la suite d'un incident en 2011 :

- 3 858 clients sont localisés sur le territoire de la concession (+ 8,7% par rapport à 2010) ;
- 656 clients sont situés en dehors de la concession (+7,4% par rapport à 2010).

Toutefois, dans son courrier de réponse au rapport de contrôle 2010, le concessionnaire a rappelé que la « mise en place de la PGR implique des interruptions de livraison plus nombreuses, de façon préventive et en relation avec les services de secours ».

:: Impact des incidents sur la fourniture de gaz

	08	09	10	11
Nb d'incidents sans usager coupé	930	840	962	712
Nb d'incidents avec 1 usager coupé	281	363	371	265
Nb d'incidents avec 2 à 10 usagers coupés	99	85	86	90
Nb d'incidents avec 11 à 50 usagers coupés	63	60	78	60
Nb d'incidents avec plus de 50 usagers coupés	14	8	3	6
TOTAL incidents	1387	1356	1500	1133

Source : SIGERly à partir compléments du concessionnaire

Deux tendances positives ne sont plus observées en 2011. En effet, le nombre d'incidents avec plus de 50 usagers coupés a été multiplié par deux, alors que le nombre global d'incidents a diminué de 24,5%. Depuis 2008, cet indicateur avait baissé chaque année. Les deux incidents ayant impacté le plus d'usagers se sont produits sur la commune de Décines-Charpieu, avec 240 et 910 clients coupés. De même, le nombre d'incidents n'ayant eu aucun impact pour les usagers a diminué entre 2010 et 2011 (-26%), atteignant son plus bas niveau depuis quatre ans. Cette catégorie reste néanmoins prépondérante.

Une baisse importante des incidents ayant entraîné la coupure d'un usager est constatée (-28,6% entre 2010 et 2011). Le nombre d'incidents avec 11 à

50 usagers coupés a également été réduit, pour atteindre le niveau de 2009.

BILAN

😊 Le SIGERly observe avec satisfaction la baisse du nombre d'incidents et des taux d'incidents pour 100 kilomètres de réseau et pour 100 usagers.

😊 L'autorité concédante note la baisse importante en 2011 d'incidents dont la cause est l'altération de l'intégrité des ouvrages.

😊 La situation de la commune de Francheville en matière d'incident s'est améliorée en 2011 (par exemple, le taux d'incident passe de 2,78 en 2010 à 0,29 en 2011).

😞 La commune de Couzon au Mont d'Or connaît de nombreux incidents depuis 2009, en rapport avec le nombre d'usagers. Le concessionnaire a fait un retour à l'autorité concédante.

😞 L'autorité concédante déplore l'augmentation du nombre de clients coupés et la hausse du nombre d'incidents ayant entraîné la coupure de plus de 50 usagers.

➡ L'autorité concédante demande à être associée à la démarche de sensibilisation des différents acteurs par le concessionnaire destinée à prévenir les dommages aux ouvrages sur son réseau. Une convention « dommage aux ouvrages » sera formalisée au cours de l'année 2013 entre l'autorité concédante et le concessionnaire.

➡ Une analyse spécifique des causes sera sollicitée auprès du concessionnaire pour expliquer l'augmentation du nombre de clients coupés.

➡ L'autorité concédante auditera le concessionnaire sur les statistiques du nombre d'appels.

IV. LES SERVICES RENDUS AUX USAGERS

L'ouverture des marchés de l'énergie s'est opérée en deux étapes :

- 1^{er} juillet 2004, les professionnels et les collectivités peuvent choisir librement leur fournisseur ;
- 1^{er} juillet 2007, l'ouverture des marchés de l'énergie concerne tous les particuliers.

Ces deux dates ont modifié le paysage des acteurs de l'énergie ainsi que l'analyse des données présentées par le concessionnaire.

Sont considérés comme consommateurs éligibles, après le 1^{er} juillet 2004, les professionnels et les collectivités. A partir du 1^{er} juillet 2007, tous les usagers (professionnels, collectivités et usagers domestiques) sont appelés consommateurs éligibles et sont classés en quatre catégories de tarifs.

Tarif d'acheminement	Quantité d'énergie acheminée
T1	Inférieur à 6 000 kWh/an
T2	De 6 000 kWh/an à 300 000 kWh/an
T3	De 300 000 kWh/an à 5 000 000 kWh/an
T4	Supérieur à 5 000 000 kWh/an

Pour le rapport de contrôle 2010, l'autorité concédante ne disposait pas de données permettant

de distinguer les usagers qui ont conservé le tarif réglementé et ceux qui ont choisi de faire valoir leur éligibilité. A la demande de l'autorité concédante, le fournisseur en charge des tarifs réglementés de vente a récemment fourni ces informations. Une analyse sera menée prochainement sur ce thème.

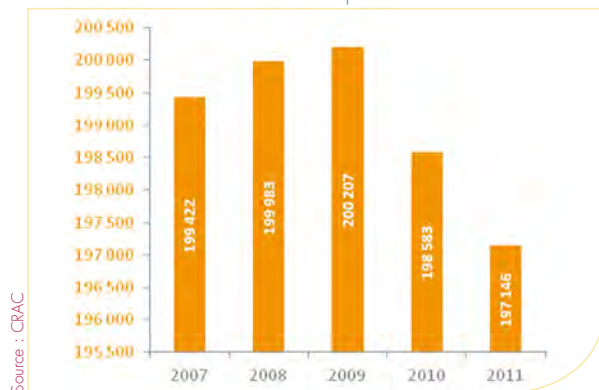
Les compteurs de gaz mesurent le volume de gaz livré en m³ alors que les consommations apparaissant sur les factures sont exprimées en kilowattheure. Un facteur de conversion assure le lien entre les deux unités. Celui-ci dépend de deux éléments : l'altitude et la composition du gaz. L'origine du gaz, donc sa composition, variant en permanence, le coefficient thermique fluctue dans le temps. Pour déterminer l'énergie facturée correspondante, un coefficient de conversion, moyenne des coefficients de conversion entre les deux dates de mesure est appliqué, au volume de gaz mesuré par le compteur.

Courant 2011 lors d'une séance de travail, le concessionnaire a présenté à l'autorité concédante, le traitement du facteur de conversion sur le territoire du SIGERly. Ainsi le distributeur a communiqué la liste des zones PCS (pouvoir calorifique supérieur), ainsi que les valeurs journalières pour 2010. Deux exemples ont également été extraits pour un usager à relève semestrielle et un usager à relève mensuelle.



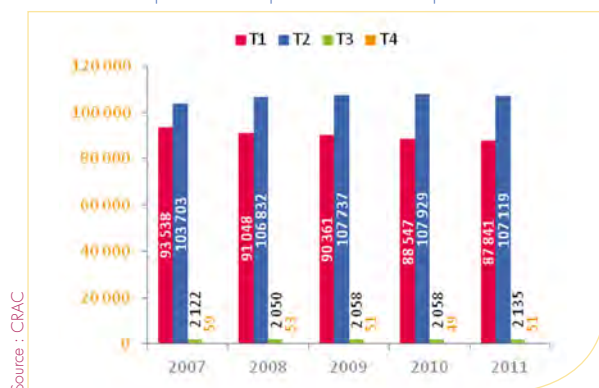
1. L'évolution du nombre de points de livraison

Évolution du nombre de points de livraison



Source : CRAC

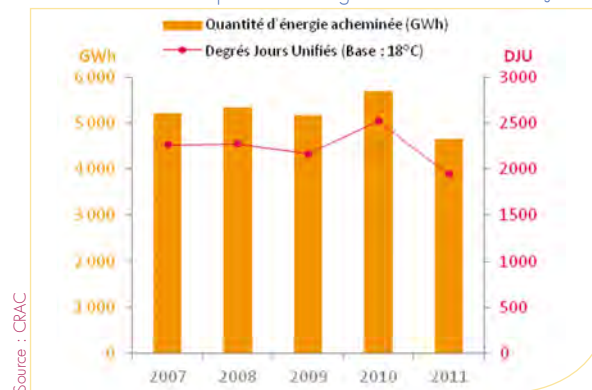
Répartition des points de livraison par tarif



Source : CRAC

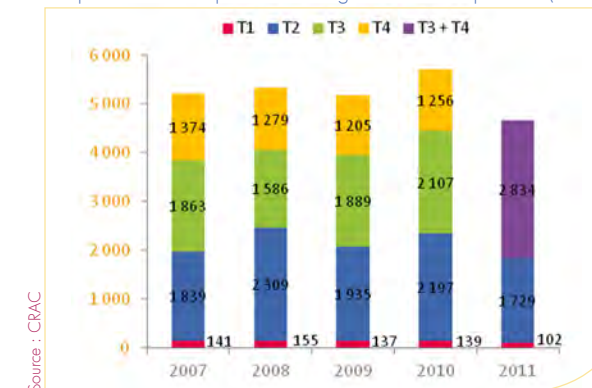
2. L'évolution de l'énergie consommée

Évolution de la quantité d'énergie acheminée et des DJU



Source : CRAC

Répartition de la quantité d'énergie acheminée par tarif (MWh)



Source : CRAC

La quantité d'énergie acheminée baisse de 18% en 2011, les conditions météorologiques et le contexte économique étant les principales causes.

Pour l'année 2011, le concessionnaire n'a pas communiqué, dans le CRAC, les quantités d'énergie acheminées, classant ces données comme informations commercialement sensibles. Par courrier en date du 24 juillet 2012, le concessionnaire a précisé que depuis la parution du décret n°2011-1554, il « est tenu de privilégier dans tous les cas la fourniture de ces informations pour chaque commune avec une répartition par tarif, à celle agrégée à la maille de la concession et même de chaque commune ». A partir de ce constat, le concessionnaire considère que « les risques de reconstitution des informations commercialement sensibles » sont trop importants et pourraient porter atteinte à la concurrence loyale entre les fournisseurs de gaz.

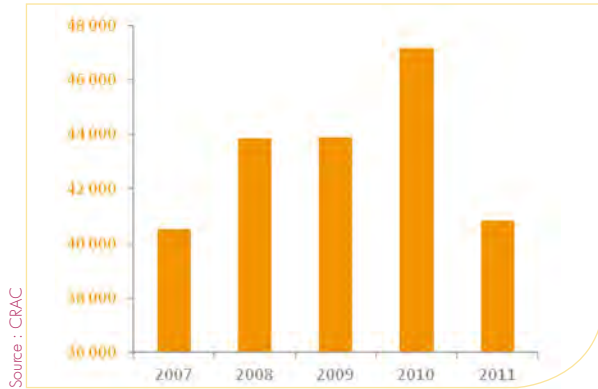
Toutefois, le concessionnaire a examiné la demande de l'autorité concédante de transmettre certaines informations à la maille de la concession. Par ce même courrier, le concessionnaire a transmis les données agrégées à la maille de la concession ainsi que pour les tarifs T1 et T2. En revanche, le concessionnaire maintient sa position pour les tarifs T3 et T4 et ne transmettra pas le détail de chaque option.

Le SIGERly a en parallèle, obtenu l'intégralité des informations commercialement sensibles dans le cadre de sa mission de contrôle.

L'autorité concédante note la bonne volonté du concessionnaire d'accéder à ses demandes concernant la quantité d'énergie acheminée. En revanche, elle déplore le changement de position intervenu au cours de l'année, ne lui permettant pas d'assurer la publication régulière de certains indicateurs en matière de quantités acheminées.

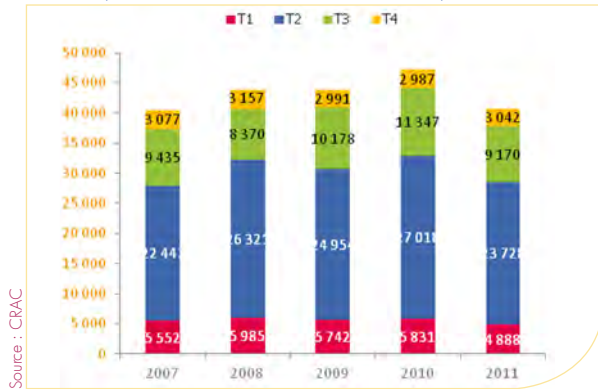
3. L'évolution des recettes d'acheminement

Recettes d'acheminement (k€)



Source : CRAC

Répartition des recettes d'acheminement par tarif (k€)

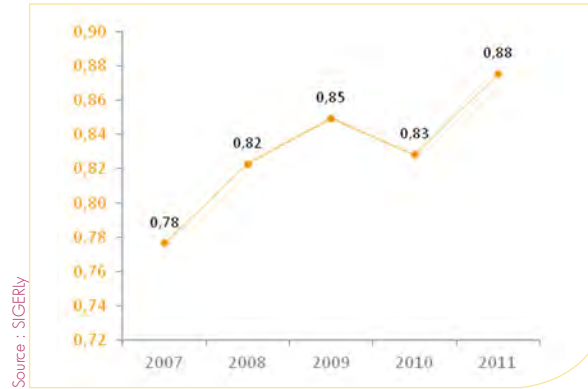


Source : CRAC

Les recettes d'acheminement sont liées à la consommation de gaz. L'année 2011 étant en baisse, les recettes d'acheminement suivent cette tendance, avec une baisse globale de 13%. Cependant, la baisse est constatée sur les tarifs T1, T2 et T3. Les recettes liées au tarif T4 augmentent de + 1,84%.

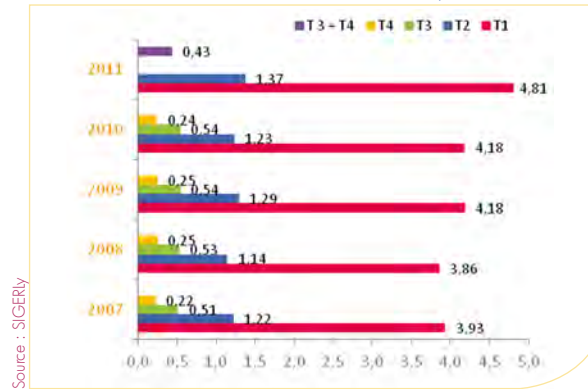
4. L'évolution du coût de l'acheminement du gaz

Coût de l'acheminement global par kWh (c€/kWh)



Source : SIGERly

Évolution du coût de l'acheminement du kWh par tarif (c€/kWh)



Source : SIGERly

Le coût du kilowattheure acheminé augmente pour atteindre 0,88 c€ / kWh (+6%).

5. Les enquêtes de satisfaction

Satisfaction globale	2008	2009	2010	2011
Clients résidentiels	94,5%	94,3%	94,3%	92,5%
Clients professionnels	93,8%	94,4%	95,0%	93,8%

Source : CRAC

L'autorité concédante constate un léger fléchissement de la satisfaction globale, aussi bien pour la clientèle résidentielle que pour les clients professionnels. Des précisions seront demandées au concessionnaire sur les facteurs de cette baisse, ainsi qu'un plan d'action pour maintenir le meilleur niveau de service aux usagers.

Relations entre le concessionnaire et les collectivités territoriales	2008	2009	2010	2011
Ne se prononce pas	4%	5%	2%	2%
Très mauvaises	1%	1%	1%	0%
Assez mauvaises	3%	4%	3%	2%
Assez bonnes	47%	42%	43%	40%
Très bonnes	45%	48%	51%	56%

Source : CRAC

Les relations entre les collectivités territoriales et le concessionnaire sont jugées satisfaisantes depuis 2008. En 2011, l'autorité concédante relève une amélioration des relations entre le concessionnaire et les collectivités territoriale puisque elles sont jugées très bonnes à 56%.





BILAN

☹ Pour l'année 2011, GrDF a décidé unilatéralement de classer comme information commercialement sensible (ICS) l'indicateur « quantités d'énergie acheminées ». En conséquence, ces indicateurs n'ont plus de caractère « public ».

➡ L'autorité concédante mènera prochainement une analyse sur le thème des tarifs réglementés de vente.

➡ L'autorité concédante demande des précisions sur la baisse de la satisfaction globale des usagers. Elle sollicite un plan d'action pour améliorer la situation.

➡ L'autorité concédante demande au concessionnaire que les données de quantité d'énergie acheminée soient déclassées du statut d'ICS et rendues publiques, quel que soit le tarif, comme les années antérieures.

V. LE DOMAINE COMPTABLE ET FINANCIER

Le réseau concédé appartenant aux collectivités territoriales est un bien de retour lorsque le contrat de concession prend fin. Le concessionnaire prend en charge à la date de signature du contrat de concession, pour le compte du concédant, l'entretien et le maintien dans l'état initial des ouvrages concédés. Tous les ouvrages réalisés par le concessionnaire sur le réseau concédé entrent dans l'actif des autorités concédantes. Le concessionnaire doit donc réaliser l'amortissement des ouvrages concédés créés pour lesquels il a réalisé des investissements.

Cette partie analyse les comptes de GrDF. Chaque année, le concessionnaire communique, la valeur brute, la valeur nette comptable et la valeur de remplacement des ouvrages concédés créés depuis la signature du contrat de concession, ainsi que le compte d'exploitation.

:: Définitions

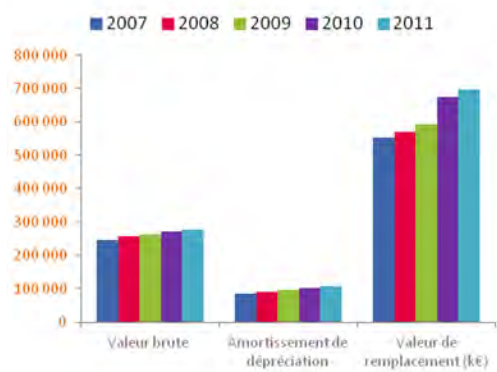
- **La valeur brute** : la valeur d'origine de l'ouvrage enregistrée par le concessionnaire lors de la mise en concession. Elle est égale à la somme de la valeur nette comptable et de l'amortissement de dépréciation.
- **L'amortissement de dépréciation** : la perte de la valeur d'origine des ouvrages liée à l'usure ou à l'obsolescence.
- **La valeur nette comptable** : la part non amortie de la valeur brute.
- **Le taux d'amortissement** : l'amortissement de dépréciation rapporté à la valeur brute. Il est un indicateur du vieillissement des ouvrages.
- **La valeur de remplacement** : la valeur théorique de renouvellement tenant compte de l'actualisation. Depuis la loi du 9 août 2004, le concessionnaire en transmet chaque année sa valeur.
- **La provision de renouvellement** : la différence entre la valeur de remplacement à l'identique et la valeur d'origine des biens constituée pour les seuls biens renouvelables par le concessionnaire avant le terme de la concession.

TOTAL des ouvrages concédés

	2007	2008	2009	2010	2011
Valeur brute (€)	250 525 654	261 652 202	267 960 924	274 624 001	281 278 739
Valeur nette (€)	161 912 834	167 777 066	168 822 241	170 137 777	171 086 392
Amortissement de dépréciation (€)	88 612 820	93 875 136	99 138 683	104 486 224	110 192 348
Taux d'amortissement (%)	35,4	35,9	37,0	38,0	39,2
Valeur de remplacement (k€)	551 762	569 032	592 021	674 293	695 854

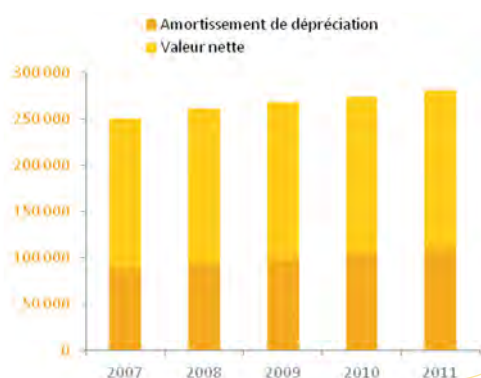
Source : CRAC

Évolution des principales données comptables (k€)



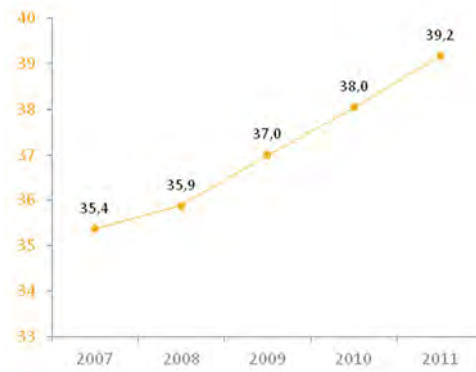
1. La valeur du patrimoine et l'amortissement des ouvrages

Évolution de la valeur brute (k€)



La valeur brute totale du patrimoine augmente de plus de 2,4% entre 2010 et 2011.

Taux d'amortissement (%)



Le taux d'amortissement du patrimoine de la concession poursuit sa progression en 2011, ce qui traduit un vieillissement des ouvrages au niveau comptable.

2. L'évolution de la valeur comptable par type d'ouvrage

2.1 Les canalisations

	2007	2008	2009	2010	2011
Valeur brute canalisations (k€)	141 612	147 780	150 333	153 482	156 883
Valeur nette (k€)	90 678	93 880	93 511	93 641	93 843
Amortissement de dépréciation (k€)	50 934	53 900	56 822	59 841	63 040
Taux d'amortissement (%)	36,0	36,5	37,8	39,0	40,2
Valeur de remplacement (k€)	/	324 198	336 039	334 419	344 535

Source : compléments du concessionnaire et du CRAC

Le taux d'amortissement ne cesse d'augmenter depuis 2007.





2.2 Les postes de détente

	2007	2008	2009	2010	2011
Valeur brute (k€)	2 297	2 404	2 408	2 430	2 474
Valeur nette (k€)	1 315	1 405	1 385	1 377	1 368
Amortissement de dépréciation (k€)	982	999	1 023	1 053	1 106
Taux d'amortissement (%)	42,8	41,6	42,5	43,3	44,7
Valeur de remplacement (k€)	/	3 668	3 715	3 646	3 756

Source : SIGERly à partir compléments du concessionnaire et du CRAC

Le taux d'amortissement augmente, signe du vieillissement des postes.

2.3 Les autres ouvrages

	2007	2008	2009	2010	2011
Branchements ind. et collectifs					
Valeur brute (k€)	55 387	59 515	62 723	65 667	68 332
Valeur nette (k€)	39 329	42 269	44 216	45 883	47 162
Amortissement de dépréciation (k€)	16 058	17 246	18 507	19 784	21 170
Taux d'amortissement (%)	29,0	29,0	29,5	30,1	31,0
Conduites montantes					
Valeur brute (k€)	36 462	36 839	37 222	37 543	37 922
Valeur nette (k€)	22 702	22 301	21 901	21 499	21 123
Amortissement de dépréciation (k€)	13 760	14 538	15 321	16 044	16 799
Taux d'amortissement (%)	37,7	39,5	41,2	42,7	44,3
Conduites d'immeubles					
Valeur brute (k€)	11 902	12 000	12 154	12 264	12 361
Valeur nette (k€)	7 342	7 186	7 087	6 963	6 815
Amortissement de dépréciation (k€)	4 560	4 814	5 066	5 301	5 546
Taux d'amortissement (%)	38,3	40,1	41,7	43,2	44,9

Source : SIGERly à partir compléments du concessionnaire

Les taux d'amortissement progressent, traduction du vieillissement de ces ouvrages.

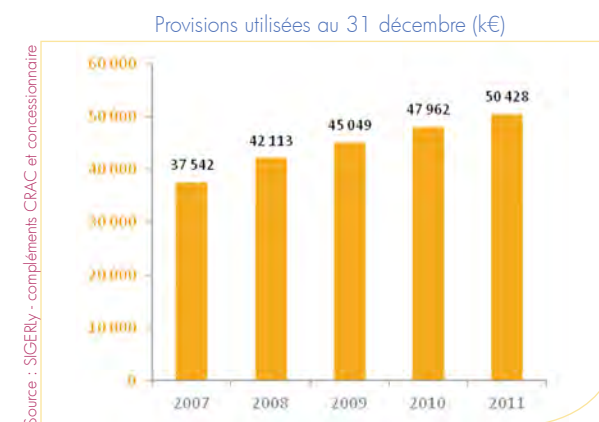
La valeur de remplacement est globalisée pour les trois types d'ouvrages :

Trois types d'ouvrages confondus	07	08	09	10	11
Valeur remplacement (k€)	NC	241 169	252 263	336 228	347 533

Source : SIGERly à partir des données du CRAC

L'autorité concédante souhaite obtenir le détail des valeurs de remplacement pour les branchements individuels et collectifs, les conduites montantes et les conduites d'immeubles.

3. Les provisions



Le montant des provisions utilisées pour le renouvellement s'accroît de nouveau en 2011.

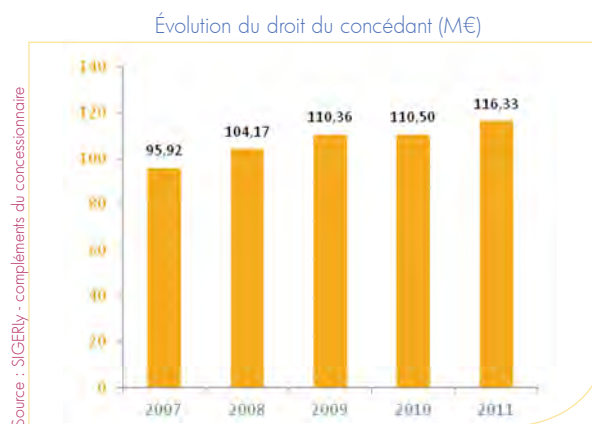
En revanche, l'autorité concédante n'a toujours pas à sa disposition les montants des provisions constituées au cours de l'année à la maille de la concession. Si le concessionnaire, dans sa réponse au rapport de contrôle 2010, a indiqué que « la constitution des provisions pour les renouvellements futurs ne résulte pas d'une obligation contractuelle, mais de l'application de principes comptables » ; l'autorité concédante rappelle que la communication des ces montants résultera à compter de l'exercice 2012, d'une obligation inscrite à l'article 31 du cahier des charges modifié par la signature d'un avenant au contrat de concessions le 25 septembre 2012.

L'autorité concédante renouvelle donc sa demande de disposer des montants de provisions que le concessionnaire a constitué pour les renouvellements futurs. Il paraît en effet légitime que l'autorité concédante puisse suivre l'évolution des provisions constituées, en comparaison avec le montant communiqué des provisions utilisées. Ce comparatif permettrait ainsi d'analyser au fil du temps la cohérence d'ensemble entre les provisions constituées en raison des valeurs de remplacement, les investissements, notamment de renouvellement, et les montants des provisions utilisées.

4. Le droit du concédant

Le droit du concédant correspond à la valeur nette comptable du patrimoine concédé, déduction faite des financements non amortis du concessionnaire

auxquels sont ajoutés les financements du concédant reconstitués par amortissement.



L'autorité concédante avait signalé en 2010 la faible augmentation du droit du concédant. Dans sa réponse, le concessionnaire a énoncé que les dates de renouvellement estimées des canalisations avaient été corrigées afin de prendre en compte le vieillissement réel des ouvrages. En ce sens, « une partie des ouvrages a été requalifiée en non renouvelable d'où une augmentation du montant du poste dépréciation ». L'autorité concédante n'avait pas été avertie de cette évolution comptable qui la pénalise dans le calcul du droit du concédant et souhaite disposer des informations plus précises sur ces changements.

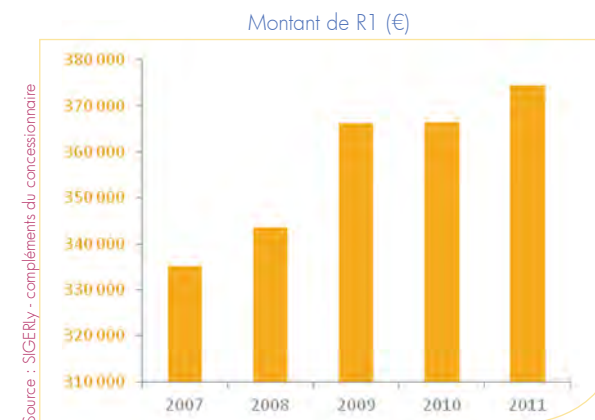
En 2011, le droit du concédant augmente de manière sensible : +5,28%.

5. Les flux financiers

5.1 La redevance de concession R1

La redevance de concession comporte un élément concernant le fonctionnement et un autre relatif à l'investissement. La redevance de concession R1 a pour objet de financer les frais de fonctionnement supportés par l'autorité concédante, notamment dans les domaines suivants :

- le contrôle de la concession ;
- la conciliation en cas de litiges entre les usagers et le concessionnaire ;
- la coordination des travaux du concessionnaire avec ceux de la voirie et des autres réseaux ;
- la part des frais de structure de l'autorité concédante qui se rapporte à la distribution de gaz.



Le montant de la redevance R1 en 2011 augmente de 2,17% après une quasi stagnation en 2010 (+0,06%). Cette augmentation de 2011 s'explique





par des progressions modestes mais combinées des paramètres « population », « longueur du réseau », et « index d'ingénierie ».

5.2 La redevance d'occupation du domaine public (RODP)

	2008	2009	2010	2011
Nb de communes	31	27	28	44
Montant de la RODP (€)	11 627,06	11 396,59	11 613,09	13 443,49

Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire

En 2011, le nombre de communes ayant perçu la RODP pour la part gestion de la voirie communale a nettement augmenté, par rapport à 2010 (+ 57%) et a atteint son plus haut niveau depuis 2008. L'information de la perception de cette redevance portée par le SIGERly auprès des collectivités semble porter ses fruits.

6. Le rapprochement des inventaires technique et comptable

6.1 L'exposé de la démarche

Le concessionnaire tient à jour deux bases :

- un inventaire technique qui permet un suivi de l'exploitation des ouvrages ;
- un inventaire comptable qui enregistre les flux financiers.

Un des enjeux importants consiste à obtenir une description fidèle du patrimoine physique de la

concession dans la base comptable permettant de faire un bilan comptable fiable (calculs de provisions, droit du concédant...). L'objectif de ce contrôle est de rapprocher les inventaires technique et comptable afin de mettre en évidence d'éventuelles divergences pour les ouvrages en concession.

L'analyse s'appuie sur les écarts absolus entre les données de la base technique et celles de la base comptable évitant les compensations entre les linéaires. Il est par ailleurs intéressant d'analyser les évolutions et d'étudier si des disparités sont apparues ou se sont aggravées.

Il est important de signaler que les écarts peuvent s'expliquer par la procédure d'immobilisation effectuée par le concessionnaire. En ce sens, une marge d'appréciation sur les divergences constatées doit être respectée.

6.2 L'analyse du rapprochement des bases technique et comptable pour les canalisations

L'autorité concédante note que l'écart relatif s'est sensiblement amélioré par rapport aux années 2009 et 2010. Il ne représente plus que 0,10% de la moyenne des longueurs totales technique et comptable du réseau, soit le taux le plus faible depuis 2008.

En revanche, l'écart absolu progresse légèrement en 2011, par rapport à 2010, même s'il ne représente qu'un taux relativement faible de 1,27%, toujours inférieur à ceux de 2008 et 2009 (1,38% et 1,39%).

Réseau	Total 2008	Total 2009	Total 2010	Total 2011	
Longueur technique (km)	2 040,01	2 047,19	2 055,93	2 072,52	
Longueur comptable (km)	2 042,41	2 052,46	2 059,47	2 070,39	
Ecart relatif ¹	en km	2,40	5,27	3,54	2,13
	%	0,12	0,26	0,17	0,10
Ecart absolu ²	en km	28,17	28,55	24,34	26,27
	%	1,38	1,39	1,18	1,27

Lorsque l'autorité concédante classe par plage d'écart les différences entre les bases technique et comptable des 55 communes (c'est-à-dire en fonction du pourcentage d'écart entre les bases technique et comptable), il ne ressort aucune concordance parfaite entre les deux bases, comme l'indique le graphique ci-dessous :

Distribution des communes par plages d'écart pour le réseau



Source : SIGERly à partir des compléments du concessionnaire

¹ - L'écart relatif est la différence entre les longueurs comptable et technique pour chaque commune.

² - L'écart absolu est la valeur absolue de la différence entre les longueurs comptable et technique pour chaque commune. Les différences négatives et positives se cumulent, au lieu de se compenser.

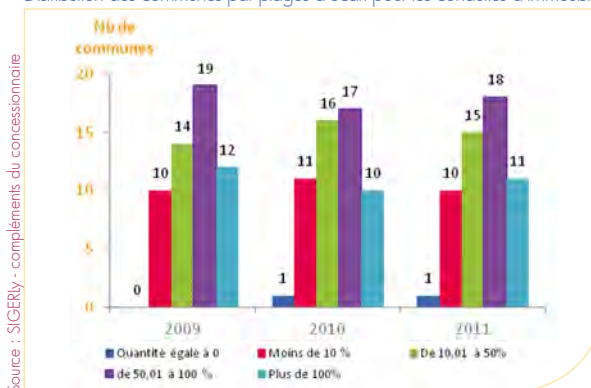
Par ailleurs, même si la majorité des communes ont des disparités entre leurs deux inventaires inférieures à 2%, l'autorité concédante note une part non négligeable de communes dans la plage d'écart de 2,01% à 5%. L'autorité concédante constate également une dégradation de la situation. En effet, le nombre de communes ayant moins de 2% d'écart diminue et il apparaît de nouveau en 2011, une commune dont l'écart absolu dépasse les 5% de la moyenne de ses longueurs technique et comptable. Le concessionnaire dans son courrier de réponse au rapport de contrôle 2010 a assuré que la « fiabilisation des inventaires comptable et technique est aujourd'hui suivie en continue et progresse ». L'autorité concédante s'inquiète toutefois des tendances mis en évidence ci-dessus.

6.3 L'analyse des bases techniques et comptables des autres ouvrages

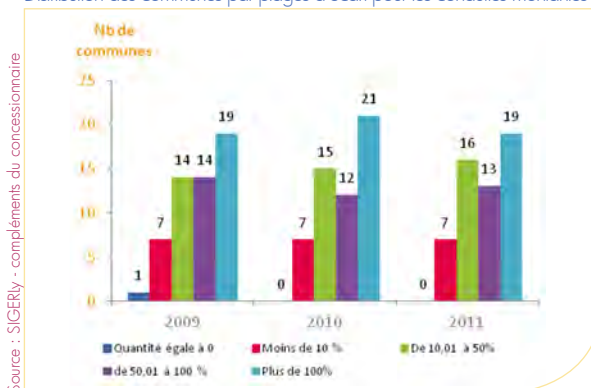
Lors du rapport de contrôle 2009, le rapprochement des inventaires technique et comptable des ouvrages autres que le réseau n'avait pas pu être réalisé du fait du manque de fiabilité des bases de données. Dans sa réponse au rapport de contrôle 2010, le concessionnaire explique que « la fiabilisation des inventaires est réalisée en continu, en particulier par le traitement des écarts entre les inventaires technique et comptable ». Le concessionnaire indique par ailleurs que deux indicateurs sont utilisés pour suivre ces écarts, sur le flux et sur l'ensemble des données, à la maille nationale et régionale. Les graphiques suivants mettent en évidence les différences constatées entre les deux inventaires, par

plage d'écart, pour quatre catégories d'ouvrages : les conduits d'immeubles, les conduites montantes, les branchements d'immeubles collectifs et les branchements particuliers en habitat collectif. Ces plages d'écart classent les rapports exprimés en pourcentage, entre la valeur absolue de l'écart et la moyenne des deux données : technique et comptable.

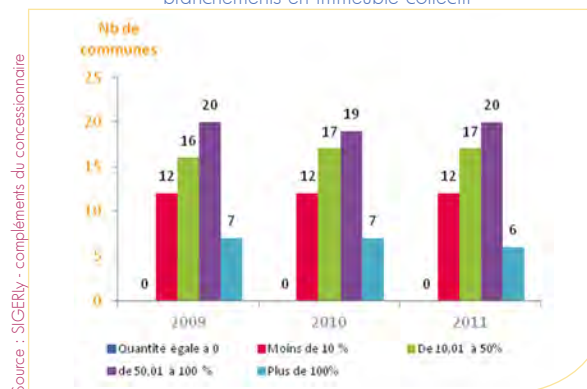
Distribution des communes par plages d'écart pour les conduites d'immeubles



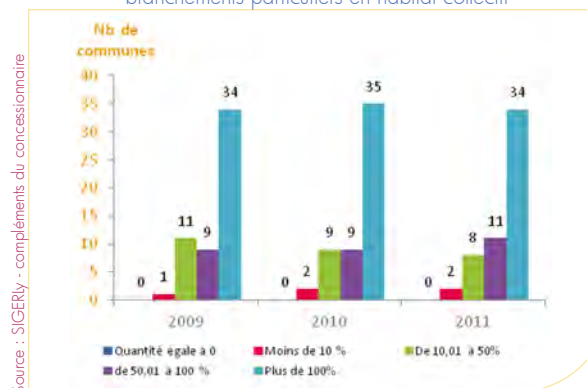
Distribution des communes par plages d'écart pour les conduites montantes



Distribution des communes par plages d'écart pour les branchements en immeuble collectif



Distribution des communes par plages d'écart pour les branchements particuliers en habitat collectif



Concernant ces quatre types d'ouvrage, l'autorité concédante ne constate pas d'amélioration flagrante à la maille de la concession. Il est possible que le taux d'écart sur le flux concernant les ouvrages récents soit en diminution, ce que l'autorité concédante ne peut vérifier. Il apparaît néanmoins que sur l'ensemble des données, les écarts restent sensiblement identiques depuis 2009.







L'autorité concédante prend note que le concessionnaire a réalisé des corrections en janvier 2012. Ces modifications auront donc un impact lors du contrôle de l'année prochaine. Elle s'assurera dans le prochain rapport des efforts entrepris par le concessionnaire.


BILAN


 Le vieillissement des ouvrages se poursuit au niveau comptable.


 La situation concernant les écarts entre les bases technique et comptable se détériore en 2011.


 Le droit du concédant augmente.


 L'autorité concédante constate et conteste que le concessionnaire ait augmenté de manière unilatérale et sans concertation avec l'autorité concédante la durée de renouvellement de certains ouvrages en 2010.

 Le montant de la redevance R1 finançant les frais de fonctionnement supportés par l'autorité concédante est en hausse également.

 L'autorité concédante demande le détail des valeurs de remplacement pour les branchements individuels et collectifs, les conduites montantes et les conduites d'immeubles.

 L'autorité concédante demande la communication des provisions constituées pour le renouvellement des ouvrages.

 Elle demande impérativement que le concessionnaire mette en place une concertation préalable avec l'autorité concédante et la FNCCR lorsque des évolutions sur la durée de vie des ouvrages sont envisagées par le concessionnaire.

 Elle souhaite également que le concessionnaire continue d'apporter des améliorations pour réduire les disparités constatées entre les inventaires techniques et comptables. Elle s'assurera en 2013 de la prise en compte effective des corrections intervenues en janvier 2012.

Conclusion

Au terme de ce rapport de contrôle, l'autorité concédante souhaite souligner les conclusions importantes issues de l'analyse des données et des réponses du concessionnaire.

Concernant l'inventaire technique des ouvrages concédés, l'autorité concédante a constaté que la base de données gagne en fiabilité, en particulier pour les ouvrages collectifs d'immeuble et les vannes et robinets. En revanche, elle insiste sur l'importance d'un suivi détaillé identique des branchements individuels, où se produisent de nombreux incidents.

En 2011, la baisse des incidents, en nombre et en taux d'incident, est significative. L'autorité concédante souhaite que cette tendance se poursuive en 2012. Néanmoins, le nombre de clients dont la fourniture a été interrompue est en augmentation.

Par ailleurs, le concessionnaire a su se mobiliser pour présenter une analyse détaillée pour la commune de Couzon au Mont d'Or qui connaît depuis trois ans de nombreux incidents, rapportés à son nombre d'usagers ou à la longueur du réseau communal. Le retour d'expérience du concessionnaire souligne que les dommages aux ouvrages sont nombreux sur cette commune. Une action dans ce domaine est envisagée à l'échelle de la concession et pourrait avoir un impact positif pour la commune de Couzon au Mont d'Or. L'autorité concédante poursuivra le suivi précis des incidents sur cette commune pour l'année 2012.

L'autorité concédante déplore le classement, par le concessionnaire, de certaines données d'acheminement comme information commercialement sensible (ICS). En effet, en 2011, les données des quantités d'énergie acheminée selon les tarifs T3 et T4, bien que transmises à l'agent assermenté de l'autorité concédante, ne peuvent plus, selon le concessionnaire, être rendues publiques. Ce changement de position de la part du concessionnaire crée une rupture dans le suivi pluriannuel de l'énergie acheminée et du coût du kilowattheure acheminé dans le cadre du compte-rendu d'activité de la concession. Il est également important de noter que le concessionnaire, à la demande de l'autorité concédante, n'a plus classé, comme ICS, les données d'acheminement pour les tarifs T1, T2 et les chiffres à la maille de la concession.

Au niveau comptable, deux éléments doivent être soulignés. Tout d'abord, en 2010, la durée de vie des canalisations a été rallongée par le concessionnaire, sans concertation préalable avec l'autorité concédante, ni avec la FNCCR. Or, ces changements ont un impact sur la comptabilité de la concession, notamment sur le compte du droit du concédant au terme de la concession. Le SIGERly conteste ces évolutions prises de manière unilatérale. De plus, si le rapprochement entre les inventaires comptable et technique concernant les canalisations de réseau s'améliore depuis quelques années, des efforts importants doivent être entrepris par le concessionnaire pour les autres ouvrages concédés. L'autorité concédante suivra avec attention les évolutions dans les bases technique et comptable qui devraient figurer, selon les réponses du concessionnaire, à compter des données de contrôle 2012.





ANNEXE 1

Réponses du concessionnaire aux demandes formulées dans le rapport de contrôle 2010



REGION RHONE ALPES BOURGOGNE
Pôle Collectivités Locales
 Immeuble « la Vile »
 66, rue de la Vilette,
 69425 Lyon cedex 03
 Tél. : 04 72 34 92 07
 Fax : 04 72 34 92 99
 www.grdf.fr

Monsieur Pierre ABADIE
 Président du Syndicat Intercommunal de Gestion des
 Energies de la Région Lyonnaise
 28, rue de la Baisse
 69627 Villeurbanne cedex

Vos réf. : AD/SV/12-128
 Interlocuteur : Adeline PETIT
 Tél. : 04.72.34.92.07
 E-mail : adeline.petit@grdf.fr

Lyon, le 26 mars 2012

Objet : Contrôle de concession 2010

Monsieur le Président,

Par votre courrier du 17 janvier 2012, relatif au contrôle de concession 2010, vous m'avez adressé la liste des informations complémentaires souhaitées par votre syndicat.

J'espère que les éléments de réponse que vous trouverez en pièce jointe vous donneront satisfaction. Ils synthétisent les données déjà transmises à la demande de vos services, ou objets de discussions lors de la réunion de travail du 26 janvier dernier.

Le compte rendu d'activité annuel et les données fournies lors des contrôles de concession témoignent de notre volonté de vous permettre d'apprécier les résultats du service que vous nous avez délégué. Ils constituent pour nous des supports privilégiés de dialogue et des moyens de progresser ensemble.

Je reste à votre disposition et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Catherine EDWIGE
 Directeur des régions
 Rhône-Alpes, Bourgogne et Méditerranée

Réponses aux attentes du SIGERLY relatives au contrôle de concession 2010

Vous trouverez ci-dessous les éléments attendus, ayant fait l'objet de discussion lors de la réunion avec vos services le 26 janvier dernier :

- 1- Rôle du SIGERLY
 - Information systématique de tout incident et de toute PGR déclenchée sur le territoire de la concession.
 Une synthèse exhaustive des PGR déclenchées sur le territoire de la concession est fournie au SIGERLY par nos services, a minima tous les 2 mois.
 - Informations plus précises (durée, nombre de clients coupés).
 Si une information est réalisée auprès des médias, une copie du communiqué de presse est envoyée en même temps au SIGERLY. A la demande du syndicat, nous ajouterons au communiqué l'information que la commune dépend du SIGERLY. Des informations plus précises (nombre d'interruptions de fourniture / nombre de personnes évacuées - durée de l'incident) seront ajoutées si nous en avons connaissance. Elles seront également ajoutées à la synthèse bimensuelle fournie.
 - Transmission systématique des mises à jour annuelles cartographiques pour l'ensemble du réseau de distribution
 L'envoi des données cartographiques a été réalisé le 30 janvier 2012 dans le même format qu'en 2011.
 - Vérification que les mesures prises pour assurer la transmission systématique de tous les projets gaz sur le territoire de la concession au fil de l'eau ont bien été respectées.
 Le dysfonctionnement de l'envoi exhaustif des projets détectés en 2011 est pour nous traité. Un contrôle plus fin des données 2011 pourra être réalisé au deuxième semestre 2012.
- 2- Etat du patrimoine de la concession
 - Poursuite de la démarche de fiabilisation de l'inventaire technique.
 La fiabilisation des inventaires est réalisée en continu, en particulier par le traitement des écarts entre les inventaires technique et comptable. Aujourd'hui, deux indicateurs sont utilisés au niveau national, déclinés à la maille de la région, pour suivre ces écarts, à la fois sur le flux (données récentes à 3 ans) et sur l'ensemble des données. Pour information, le taux d'écart sur le flux est passé de 14,8% à 7,5% en un an sur la région Rhône-Alpes Bourgogne.
 - Montant des provisions utilisées pour le renouvellement du réseau.
 Cette donnée est disponible dans le fichier comptable « état de contrôle » - « Valeur provision utilisée début d'exercice » fourni à vos services.
 - Stratégie face au vieillissement des canalisations
 Notre politique de renouvellement des ouvrages n'est pas basée sur le remplacement des ouvrages les plus anciens, mais sur un retour d'expérience identifiant les ouvrages à risques. Leur remplacement est réalisé de façon prioritaire. Le programme travaux présenté le 2 février 2012 précise ouvrages concernés sur votre concession.
 - Repérage systématique des branchements.
 Accès à la base technique correspondant aux branchements repérés depuis l'arrêté du 13 juillet 2000.
 Le recensement des branchements individuels est réalisé depuis la mise en œuvre de l'arrêté du 13 juillet 2000 sur la cartographie. Pour assurer l'exploitation du réseau ou la gestion de l'acheminement, nous n'avons pas, à ce jour, éprouvé le besoin de constituer une base de donnée technique des branchements individuels.
 - Présentation politique travaux - schéma de vantage
 Cette présentation a été réalisée lors de la réunion entre nos services le 26 janvier 2012.

- **Différenciation travaux de renouvellement / renforcement**
Cette différenciation est à l'étude pour la production des données de l'exercice 2011.
- **Synthèse des écarts par commune sur les canalisations abandonnées**
Une synthèse des écarts a été fournie à vos services le 26 janvier 2012.
- 3- **Sécurité et qualité de la distribution de gaz**
- **Informations précises sur les dépenses réelles de maintenance à la maille de la concession et non par clé de répartition.**
Les actes de maintenance sont réalisés par des moyens et des équipes mutualisés à la maille de l'Unité Réseau Gaz Sillon Rhodanien, et donc imputés financièrement à cette maille. Nous ne pouvons donc vous fournir un montant à la maille de la concession, sauf en reconstituant ce montant par rapport au patrimoine et aux actes réalisés sur la concession (Recherche Systématique de Fuite, Dépose Pose de Compteurs...).
- **Justification du respect de la réglementation en matière de surveillance des réseaux de gaz pour chaque année de manière systématique, notamment pour la surveillance annuelle du réseau Basse Pression.**
Les obligations réglementaires en matière de surveillance des réseaux sont intégrées dans le plan de maintenance, décliné en circuits de tournées intégrant les réseaux Moyenne Pression et Basse Pression. Ces circuits ne sont donc pas structurés spécifiquement à la maille de la Basse Pression. Néanmoins, le respect de notre plan de maintenance induit naturellement la réglementation. Une présentation du Véhicule de Surveillance du Réseau a été réalisée auprès des services du SIGERLY le 15 mars 2012.
- **Accès à l'attestation d'inspection du réseau contrôlé.**
L'attestation a été fournie le 26 janvier 2012 (maille Sillon Rhodanien).
- **Nombre de fuites qui sont détectées sur les vannes et les robinets.**
Aucune fuite n'a été détectée lors de la recherche systématique de fuite sur les vannes et robinets. Cette donnée est transmise dans le fichier « appels – incidents ».
- **Raisons de l'augmentation du nombre d'incidents mais également des taux d'incidents pour 100 km de réseau et pour 100 usagers ainsi que les actions à mettre en œuvre rapidement pour pallier la situation dégradée de la concession.**
L'augmentation du nombre de signalement "Incendie ou Explosion" n'est pas du seul fait des ouvrages gaz. Les procédures convenues avec les SDIS font que nous sommes appelés systématiquement pour tout incendie afin de permettre d'interrompre la livraison le gaz rapidement dans l'immeuble incendié. Dans ce cas, le gaz n'est pas la cause de l'incident ; il s'agit d'une mesure de prévention, afin d'éviter une aggravation de l'incendie par la présence de gaz dans l'immeuble.
- **Stratégie pour faire face à la dégradation de la situation pour 12 communes de la concession concernant les taux d'incidents pour 100 km de réseau.**
- **Analyse approfondie des causes d'interruptions de fourniture pour Couzon au Mont d'Or et la mise en œuvre de mesures adaptées pour améliorer la situation.**
- **Mesures envisagées en matière de stratégie d'exploitation des ouvrages au vu de l'augmentation des incidents pour « manque de gaz » ou défaut sans fuite ainsi que les incidents « autre nature ».**
- **Développement d'une stratégie pour limiter les incidents dont la cause est l'altération de l'intégrité des ouvrages.**
- **Intensifier la prévention des dommages aux ouvrages, compte tenu de l'évolution en 2010 du nombre d'incidents liés aux activités humaines.**
La prévention des dommages aux ouvrages est une de nos priorités. Nous agissons dans ce sens depuis plusieurs années, en particulier par des actions de sensibilisations des entreprises de travaux publics.
De nouvelles actions sont en cours afin d'améliorer la sécurité aux abords des ouvrages gaz. A titre d'exemple, une convention de partenariat a été signée avec l'IFBTP du Rhône pour former les acteurs travaux de demain.
Le décret anti endommagement en cours de mise en œuvre imposera de nouvelles règles, en particulier concernant la cartographie et les déclarations de travaux.
Une présentation de notre politique de sécurité industrielle a été réalisée lors de votre comité du 14 mars 2012.
- **Base exhaustive des ouvrages concédés, en particulier des branchements.**
Un bilan des ouvrages concédés (réseau, ouvrages collectifs, vannes, ouvrages de détente) a été fourni à vos services. Concernant les branchements individuels, l'inventaire comptable fourni comporte une quantité physique.

2 / 4

- **La poursuite des progrès en matière d'interruption de fourniture pour les usagers de la concession.**
La mise en place de la PGR implique des interruptions de livraison plus nombreuses, de façon préventive et en relation avec les services de secours.
- 4- **Services rendus aux usagers**
- **Echantillon de cas concrets de calculs de facteur de conversion.**
Lors de la réunion entre nos services, le 26 janvier 2012, une présentation de la formule calculant la conversion entre des m³ et des kWh a été réalisée. Des données plus précises (définition des zones PCS de la concession, valeurs sur l'année 2010, exemples concrets) ont été fournies le 8 février 2012.
- 5- **Comptables et financier**
- **Montant des provisions constituées pour les renouvellements futurs**
Conformément au cahier des charges de concession, nous sommes en charge de l'exploitation du service de distribution publique de gaz, effectué à nos risques et périls. Nous assumons la responsabilité des travaux de maintenance et de renouvellement. La constitution des provisions pour les renouvellements futurs ne résulte pas d'une obligation contractuelle, mais de l'application de principes comptables. Leur montant découle de décisions de gestion propres à l'entreprise.
- **Raisons de l'augmentation faible en 2010 du droit du concédant, notamment par rapport aux hausses plus importantes des années antérieures.**
Les dates de renouvellement estimées des canalisations ont été revues afin de tenir compte du bon vieillissement des matériels. Une partie des ouvrages a été requalifiée en non renouvelables d'où une augmentation du montant du poste « dépréciation ».
- **Montant de la RODP 2010 par gestionnaire de voirie**
La répartition des réseaux entre gestionnaires de voiries (Grand Lyon, Conseil Général et communes), ainsi que les valeurs communales versées de RODP ont été fournies. Une synthèse a également été fournie en précisant les communes ayant délibéré, mais n'ayant pas émis de titre de paiement.
- **Poursuite de l'amélioration dans les inventaires techniques et comptables**
Comme précisé ci-dessus (§2 – fiabilisation de l'inventaire), la fiabilisation entre inventaires comptables et techniques est aujourd'hui suivie en continu et progresse.
- **Justification des corrections d'inventaire**
L'inventaire comptable est mis à jour en fonction des travaux d'extension ou de renouvellement réalisés sur le périmètre de la concession. Les travaux font l'objet d'une description de chantier dans notre système d'information.
Des corrections manuelles de l'inventaire comptable peuvent être réalisées au fil de l'eau ou suite à des contrôles de la qualité comptable.
Les corrections suivantes ont été réalisées : quantités à 0, quantités avec décimale, coûts moyens unitaires aberrants. Ces corrections seront visibles sur l'inventaire 2012 (audit de 2013), car réalisées en janvier 2012.

En complément, voici la liste des documents fournis à la demande de vos services :

Données transmises	Date d'envoi
Données appels incidents 2010 : <ul style="list-style-type: none"> • Répartition des appels par signalisation. • Liste exhaustive des incidents. • Synthèse des appels et incidents (par nature et ouvrages). • Synthèse des fuites par ouvrages. 	20/05/2011
Liste des études Bsuri réalisées sur la concession en 2010	20/05/2011
Interruption de livraison pour incidents et Pose Dépose compteurs en 2010.	20/05/2011
Données patrimoniale par commune au 31/01/2010 : <ul style="list-style-type: none"> • Longueur de réseau – par pression. • Ouvrages collectifs (branchements collectifs, conduites d'immeubles, conduites montantes). • Vannes et robinets de réseau. • Ouvrages de détente (postes de distribution). 	20/05/2011

3 / 4



Données transmises	Date d'envoi
Surveillance des compteurs en 2010.	08/07/2011
Données clientèles avec ICS (nombre de clients, consommations, recettes) en 2010.	08/07/2011
Données comptables par commune au 31/12/2010.	08/07/2011
Canalisations abandonnées suite à travaux en 2010 – information sur la réutilisation en fourreau.	14/09/2011
Pyramide des âges par décennie - réseau SIGERLy en 2010.	14/09/2011
Surveillance des vannes et des ouvrages collectifs en 2010.	10/10/2011
Suivi de la Protection Cathodique en 2010.	19/10/2011
Surveillance réalisée sur les réseaux par le VSR et à pied sur la concession en 2010.	04/11/2011
Bilan des montants de la RODP versée en 2010 pour les communes du SIGERLy.	08/11/2011
Bilan des actions marketing de densification suite à transmission du programme travaux du SIGERLy en 2010.	21/11/2011
Ensemble de la cartographie au 31/12/2011.	30/01/2012
Synthèse des écarts de réseau par communes entre 2009 et 2010.	01/02/2012
Fuites détectées par VSR en 2010.	01/02/2012
Synthèse des travaux réalisés en 2010 sur la concession.	01/02/2012
Nombre de DR et de DICT par commune en 2010.	01/02/2012
Définitions des zones PCS sur la concession, ainsi que les valeurs journalières de PCS en 2010.	01/02/2012
Exemples de PCS sur la commune de Chaponost (1 relève semestrielle, 1 relève mensuelle) en 2010.	01/02/2012



Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise • 28 rue de la Baisse 69627 Villeurbanne cedex
Tél. 04 78 84 98 27 • Fax 04 78 84 69 99 • info@sigerly.fr • www.sigerly.fr